

fac.
linguistique

JEAN-MICHEL BUILLES

MANUEL DE
**LINGUISTIQUE
DESCRIPTIVE**

LE POINT DE VUE
FONCTIONNALISTE

NATHAN
UNIVERSITÉ

023492443

80

Collection créée par Henri Mitterand

Série « Linguistique »
dirigée par Henri Mitterand

09/29

Jean-Michel Builles

Professeur de linguistique générale et malgache à l'INALCO
(Institut des langues et civilisations orientales) à Paris

Manuel de linguistique descriptive

Le point de vue fonctionnaliste



NATHAN

D4

99-25098

DL-03 04 1998

14147

À la suite du décès soudain de Monsieur Jean-Michel BUILLES, Mesdames Colette FEUILLARD et Henriette WALTER, Messieurs Fernand BENTOLILA, Christos CLAIRIS et André MARTINET ont bien voulu relire l'ensemble des épreuves de ce livre. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.



« Le photocopillage, c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des auteurs et des éditeurs.

Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le photocopillage menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique. Il prive les auteurs d'une juste rémunération.

En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite. »



© Éditions Nathan, Paris, 1998.

ISBN : 2-09190822-3

Sommaire

Avant-propos	4
1. Qu'est-ce qu'une langue ?	6
2. Les langues en activité	19
3. Les divers niveaux de la description d'une langue	54
4. Qu'est-ce que la linguistique ?	89
5. La phonétique : les possibilités phoniques de l'être humain	107
6. La phonologie : le système des habitudes phoniques propre à une langue	181
7. L'analyse des énoncés	215
8. La morphologie : les complications affectant la forme de certaines unités significatives	247
9. La formation du vocabulaire : identification et mode de formation des « complexes unitaires »	264
10. Le sens : analyse axiologique et dictionnaires unilingues	285
11. Les parties du discours : identification et inventaire des classes d'unités significatives	320
12. La syntaxe : identification et inventaire des fonctions	340
13. Identification et inventaire des procédés de « visée communicative »	355
14. La confection d'un dictionnaire bilingue	364
Index des notions	397
Table des matières	411



Avant-propos

Ce manuel est destiné aux étudiants qui font des études de langue et de linguistique. Les deux vont de pair. Il est plus largement destiné à toute personne s'intéressant aux langues et désirant éventuellement en décrire une. Je pense plus particulièrement aux divers parlers régionaux qui sont en voie de disparition en France ou ailleurs. J'ai supposé que mon lecteur ne possédait aucune notion de linguistique. J'ai essayé de l'amener au niveau minimal que devrait posséder toute personne désireuse de se lancer, avec quelques chances de succès, dans un travail personnel de description que ce soit dans un cadre universitaire (maîtrise, diplôme d'études approfondies, doctorat) ou non.

Mon expérience de terrain, acquise dans les Pyrénées et à Madagascar, et mon expérience d'enseignant m'ayant respectivement montré l'inutilité du verbiage et les ravages de l'abstraction à la française, j'ai essayé de rendre concrète et intelligible la linguistique en montrant comment on passe du « produit brut » qu'est une langue aux « produits finis » que sont un livre de grammaire et un dictionnaire. J'ai progressé lentement, un pas après l'autre, comme le font les montagnards. Dans la mesure du possible, je me suis efforcé de partir des faits pour aller vers l'abstraction. Les langues étant déjà suffisamment complexes pour qu'on n'en complique pas inutilement l'étude en jargonnant à tout-va, j'ai limité le vocabulaire technique au strict minimum.

Les langues ayant diverses faces et les chercheurs ayant des intérêts divers, on peut aborder les langues de diverses façons qui, loin de s'exclure, se complètent. Dans le cadre de cet ouvrage d'initiation, je me suis limité au seul point de vue fonctionnaliste selon lequel les langues nous servent à comprendre les autres et à nous faire comprendre d'eux. De cette fonction communicative considérée comme centrale, tout découle. Bien entendu, il existe des rapports étroits entre les langues et l'activité cérébrale et mentale qui les sous-tend. N'étant ni neurologue ni psychologue ni même mathématicien, logicien ou philologue, j'ai préféré renvoyer aux ouvrages des chercheurs qui font autorité dans ces domaines.

Le chapitre consacré à la phonétique est particulièrement long car j'ai tenu à offrir une véritable initiation pratique fondée sur des exercices qui font prendre conscience de ce que l'on fait lorsque l'on prononce un son. J'ai également tenu à expliquer comment on confectionne un dictionnaire, qu'il soit unilingue ou bilingue. En revanche, l'étude fine des conditions dans lesquelles on est amené à parler et à interpréter ce qu'on nous dit – c'est le domaine de l'énonciation et de la pragmatique – est quelque peu sacrifiée : elle ne fait l'objet que de développements ponctuels ici et là. Chaque chapitre est accompagné d'une bibliographie¹ qui permettra au lecteur non seulement d'approfondir certaines des questions qu'il se pose mais encore de sortir du cadre étroit de cet ouvrage.

Ce manuel est le résultat de plusieurs années d'enseignement à l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), à Paris. Certains étudiants y ont collaboré tant par leurs questions dites naïves (c'est-à-dire fondamentales) que par leurs remarques pertinentes. Je les en remercie.

Je tiens à remercier les collègues qui ont amicalement pris sur leur temps pour lire d'un œil critique certains chapitres et qui ont exprimé un avis dont j'ai généralement tenu compte. Je pense plus particulièrement à Fernand Bentolila (professeur de linguistique à Paris-V), Mamadou Cissé (docteur en linguistique et chargé de cours de wolof à l'INALCO), Christos Clairis (professeur de linguistique à Paris-V), Colette Feuillard (professeur de linguistique à Paris-V), Michel Fournié (professeur de vietnamien à l'INALCO), Anne-Marie Houdebine (professeur de linguistique à Paris-V), Pierre Labrousse (professeur d'indonésien à l'INALCO), Ismaïl Maïga (boursier stagiaire en mandingue à l'INALCO), Henriette Walter (professeur émérite de linguistique à l'université de Haute-Bretagne et directrice du laboratoire de phonologie de l'École pratique des hautes études, à Paris). Je tiens également à remercier Gilbert Lazard et Jacqueline Picoche (professeur émérite) qui ont, à un moment ou à un autre, éclairé ma lanterne lors de discussions informelles. Enfin, je tiens à rendre un respectueux hommage à mon maître, André Martinet, qui, toujours disponible, m'a transmis une partie de sa rigueur intellectuelle et de son savoir. J'espère ne pas avoir trahi sa pensée sur l'essentiel.

Malgré ses lacunes et ses imperfections, j'espère que ce manuel rendra service tant aux étudiants qu'aux collègues qui l'adapteront aux objectifs qu'ils visent et le compléteront en conséquence.

Paris/Saurat, le 30 juillet 1997.

1. En bibliographie comme en note, le signe représentant un soleil lumineux (☼) signale un ouvrage, un chapitre d'ouvrage ou encore un article que les étudiants peuvent lire dès la première année de DEUG.

Chapitre 1

Qu'est-ce qu'une langue ?

1. Une langue sert à communiquer oralement et présente une double articulation
 - 1.1. Une langue sert à communiquer
 - 1.2. Oralement
 - 1.3. Les énoncés sont décomposables en unités significatives minimales ou monèmes
 - 1.4. La forme des unités significatives est décomposable en unités distinctives minimales
2. Remarques
 - 2.1. La définition d'une langue
 - 2.2. La double articulation est formidablement économique
 - 2.3. La succession des unités linguistiques
 - 2.4. À propos de la communication animale
3. Les langues sont diverses
 - 3.1. Elles ne présentent pas les mêmes unités distinctives
 - 3.2. Elles ne présentent pas les mêmes unités significatives
4. L'activité langagière est conditionnée par l'existence d'un dispositif anatomique et cérébral qui est propre aux membres de l'espèce humaine
5. Mots clés

Bibliographie

Qu'est-ce qu'une langue ?

1. Une langue sert à communiquer oralement et présente une double articulation

1.1. Une langue sert à communiquer

On communique lorsque l'on fait savoir intentionnellement à autrui ce qui est en soi. On communique ce que l'on perçoit comme le fait, par exemple, un journaliste qui commente un match de football à la radio. On communique ce que l'on ressent comme le fait, par exemple, le patient qui raconte à son médecin tous les maux dont il est affligé. On communique ce que l'on désire en posant une question (*Quelle heure est-il ?*) ou bien en donnant un ordre d'une manière plus ou moins abrupte (*Pourriez-vous fermer la porte, s'il vous plaît ?, Fermez la porte, s'il vous plaît !, Fermez la porte !, La porte !!*!).

Le critère fondé sur l'intentionnalité permet de distinguer entre ce qui en relève pas de la communication (l'*indice*) et ce qui en relève (le *signal*). Un paysan qui connaît bien son terroir peut avancer avec prudence qu'il pleuvra le lendemain en voyant certains nuages dans le ciel. Ces nuages, interprétés par ce paysan comme annonciateurs d'orage, sont des indices. Ces nuages font certes savoir quelque chose à qui sait les interpréter, mais ils ne le font pas volontairement : il n'y a donc pas de communication entre les nuages et le paysan. En revanche, un drapeau rouge hissé au sommet d'un mât planté au bord d'une plage, interprété par les vacanciers comme une interdiction de se baigner, est un signal. Ce drapeau rouge a été hissé par les responsables de la plage à l'intention des vacanciers. Il y a communication (ici à sens unique) entre les responsables de la plage et les baigneurs potentiels. Pour que l'information passe, il

1. Dans ce dernier cas, l'ordre est ambigu : faut-il fermer ou ouvrir la porte ? Il faut se trouver sur place pour être en mesure de l'interpréter. Si la porte est fermée, il faudra l'ouvrir ou l'entrouvrir. Si la porte est ouverte, il faudra la fermer.

faut et il suffit que ceux qui envoient le signal et que ceux qui le reçoivent lui attribuent par convention le même contenu informatif.

On peut faire savoir intentionnellement quelque chose à quelqu'un de plusieurs façons. On peut utiliser un objet convenu comme, par exemple, un drapeau rouge. Pour faire savoir à son partenaire de belote que l'on a un bon jeu en atout, on peut faire un geste convenu comme se gratter l'oreille droite ou bien on peut produire un son convenu comme tousser. Dans tous ces cas, on utilise des signaux non langagiers et la communication est qualifiée de *non langagière*. On peut également faire savoir quelque chose à quelqu'un en lui parlant. On utilise alors cette fois-ci des signaux langagiers (ou *signes*) qui correspondent grosso modo à ce que l'on appelle des *mots*. La communication est alors qualifiée de *langagière*. Encore une fois, l'information ne peut passer que si la personne qui parle et que si la personne à qui on parle, attribuent par convention le même contenu informatif aux mots et aux assemblages de mots que sont les phrases.

La communication, qu'elle soit de nature langagière ou de nature non langagière, peut être à sens unique : celui qui reçoit le message ne peut en envoyer à son tour (cas des vacanciers qui voient un drapeau rouge hissé au sommet d'un mât sur la plage, cas du téléspectateur ou de l'auditeur d'une émission de radio ou encore cas de l'étudiant qui suit un cours magistral). Elle peut également se faire dans les deux sens : celui auquel est destiné le message peut en envoyer un à son tour, chacun étant à tour de rôle locuteur et interlocuteur². Il y a alors échange comme l'illustrent les situations les plus banales de la vie quotidienne.

1.2. Oralement

On communique le plus souvent oralement, c'est-à-dire de bouche à oreille. Deux observations banales montrent que les langues sont tout d'abord parlées puis ensuite éventuellement écrites. D'une part, l'enfant apprend d'abord à parler la langue de son entourage avant de l'écrire, à supposer qu'elle soit écrite. D'autre part, la plupart des 4 000 ou 5 000 langues actuellement en usage sur notre planète ne sont pas écrites.

Lorsque l'on parle, on émet des sons produits par les organes dits de la parole (lèvres, langue, bouche, nez, larynx et poumons). Du point de vue acoustique, ces *sons langagiers*, ces *productions phoniques*³, sont des ondes qui se déplacent dans l'air ambiant à la vitesse de 340 mètres par seconde et qui sont captées par nos oreilles.

2. On dit aussi *émetteur* et *récepteur* mais nous ne sommes pas des postes de radio, que je sache !

3. Il faut préciser *sons langagiers* car il y a des sons non langagiers, par exemple celui que produit une cloche. On pourrait également utiliser les termes de *production orale*. On ne l'a pas fait car l'adjectif *oral* présente deux sens : 1. oral par opposition à écrit, 2. oral par opposition à nasal. Les termes de *production phonique* sont bien utiles car l'adjectif *phonique* signifie : « Qui a rapport aux sons ou à la voix en général » (*Le Nouveau Petit Robert*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1993).

1.3. Les énoncés sont décomposables en unités significatives minimales ou monèmes

Une langue se présente sous la forme d'énoncés, c'est-à-dire de segments plus ou moins longs de la chaîne parlée. La notion d'énoncé est ici volontairement vague. Elle désigne une production langagière, sans dimensions précises, formant un tout dans l'intention de celui qui parle, même en cas d'interruption accidentelle. Selon les cas, un énoncé peut correspondre à un mot, à un groupe de mots, à une phrase ou encore à un groupe de phrases comme l'illustre le dialogue suivant :

- Pierre : [iletakiv^{kə}] (l'énoncé équivaut à la phrase *Il est arrivé quand ?*)
 Paul : [jεκ] (l'énoncé équivaut au mot *Hier.*)
 Pierre : [tu^ε] (l'énoncé équivaut aux deux mots : *Tout seul ?*)
 Paul : [wi # sesi^{laparyvniε} # εdvea^{evvwa}samεκ]⁴ (l'énoncé équivaut au groupe de phrases : *Oui. Cécile n'a pas pu venir. Elle devait aller voir sa mère.*)

La plupart des énoncés sont décomposables en unités significatives minimales. Ainsi, l'énoncé [ivmāzvit] (*Yves mange vite*) est décomposable en trois unités significatives minimales : [iv] (*Yves*), [māz] (*mange*) et [vit] (*vite*). Chaque unité significative présente une double face : une face matérielle enregistable sur magnétophone (la forme orale ou phonique appelée plus techniquement le *signifiant*) et une face non matérielle (le sens ou contenu sémantique appelé plus techniquement le *signifié*). Ces unités sont dites minimales car on ne peut pas les décomposer en unités significatives plus petites, c'est-à-dire en unités douées d'une forme et d'un sens. Ces unités significatives minimales, André Martinet les appelle des *monèmes*⁵. Lorsque l'on dit que les énoncés d'une langue s'articulent en monèmes, on veut tout simplement dire que l'on peut les décomposer ou les analyser en monèmes. La décomposition d'un énoncé en monèmes correspond à la première articulation. Les monèmes sont les unités de base de la première articulation. On notera que les énoncés peuvent parfois se réduire à un seul monème : par exemple [jεκ] (*Hier.*) en réponse à la question *Quand est-il arrivé ?*

Il convient de préciser que rien, dans la forme d'un monème, ne permet de deviner son sens et que rien dans son sens ne permet de prévoir quelle sera sa forme. Ainsi, si vous ignorez le malgache⁶, rien dans la forme [m'asu]⁷ ne vous permet de savoir que cette forme désigne une réalité que l'on appelle en fran-

4. Il s'agit ici de la prononciation de l'auteur lorsqu'il ne se surveille pas en parlant. Le symbole # signale la présence d'une pause ou d'un silence.

5. Le terme apparaît pour la première fois en 1941, semble-t-il, sous la plume du linguiste suisse Henri Frei. Les unités significatives minimales sont appelées *morphemes* (c'est-à-dire *morphèmes*) par les linguistes américains.

6. Le malgache est la langue parlée à Madagascar. Il en existe plusieurs variétés : merina, vezo, betsileo, etc. Les exemples seront donnés dans la variété merina de malgache qui a le statut de langue officielle.

7. L'apostrophe placée avant une voyelle signale que cette voyelle porte l'accent.

çais *œil*. Au sein du monème, le lien qui existe entre le signifiant et le signifié est tout à la fois nécessaire (l'un ne va pas sans l'autre) et conventionnel (ou encore arbitraire). Tout se passe comme si les personnes qui parlent la même langue s'étaient réunies en assemblée générale et avaient décidé de nommer de la même façon une même réalité. Ainsi pour l'« organe de la vue », les personnes qui parlent malgache auraient opté pour la forme [m'asu] tandis que les personnes qui parlent français auraient opté pour la forme [πj] (*œil*). Le lien entre le signifiant et le signifié est si conventionnel que même ce que l'on appelle les onomatopées n'y échappent pas : les coqs français font *cocorico* tandis que les coqs anglais font *cock-a-doodle-doo*. Si le lien entre les deux faces du monème n'était pas conventionnel, les êtres humains nommeraient de façon identique les éléments de la réalité qui leur sont communs : *œil*, *jambe*, *bras*, *tête*, *salive*, *ciel*, *eau*, *feu*, etc. Une assez grande proportion des monèmes serait alors identique dans toutes les langues et la forme de ces monèmes ne pourrait pas changer avec le temps. Ce n'est pas ce que l'on observe. Les langues sont diverses. Les langues évoluent dans le temps.

1.4. La forme des unités significatives est décomposable en unités distinctives

On peut décomposer la forme des monèmes en un certain nombre de sons ou de productions phoniques. Ainsi, la forme [vit] (*vite*) est décomposable en trois sons : la consonne [v] suivie de la voyelle [i], elle-même suivie de la consonne [t]. La *raison d'être* de ces sons est de différencier la forme sous laquelle les monèmes apparaissent. Il est en effet souhaitable qu'à des signifiés distincts correspondent des signifiants distincts. Les monèmes [vit] (*vite*) et [pø] (*peu*) présentent des formes très dissemblables : ces formes ne comportent ni le même nombre de sons ni les mêmes sons. Parfois, des monèmes présentent des formes qui ne se différencient que par un seul son. Tels sont par exemple les cas de [vit] (*vite*) et de [mit] (*mite*) qui ne se différencient que par la consonne initiale, de [vit] (*vite*) et de [vut] (*voûte*) qui ne se différencient que par la voyelle, ou encore de [vit] (*vite*) et de [vid] (*vide*) qui ne se distinguent que par la consonne finale. L'existence dans les langues de nombreuses paires de monèmes dont les signifiants ne se distinguent que par une seule production phonique montre clairement que les productions phoniques ont pour fonction de faire en sorte que des sens distincts soient véhiculés par des formes distinctes. Vous ne serez donc pas très étonné que de telles productions phoniques soient appelées des *unités distinctives*. Prises une à une, ces productions phoniques (par exemple la consonne [p] et la voyelle [ø]) ne véhiculent aucun sens. Ce qui véhicule du sens, c'est leur combinaison (par exemple [pø], *peu*).

On distingue deux sortes d'unités distinctives : les unités segmentales et les unités suprasegmentales. Les unités distinctives segmentales correspondent aux voyelles et aux consonnes, et sont appelées des *phonèmes*. Elles sont présentes dans toutes les langues. Les unités distinctives suprasegmentales se superposent aux phonèmes et correspondent aux *tons*. Elles n'apparaissent pas

dans toutes les langues, mais sont présentes uniquement dans certaines appelées précisément *langues à tons*. Ainsi, dans le chinois parlé à Pékin, il existe quatre tons. Ces tons se surajoutent aux phonèmes et permettent de différencier des monèmes dont les signifiants sont constitués des mêmes phonèmes se succédant dans le même ordre :

ton uni	ton descendant	ton montant	ton descendant-montant
[ma]	[mà]	[má]	[mǎ]
<i>mère</i>	<i>mégère</i>	<i>chanvre</i>	<i>cheval</i>

Dans de nombreuses langues, la place de l'accent, variable, permet à elle seule de différencier des monèmes dont les signifiants sont constitués des mêmes phonèmes se succédant dans le même ordre. Tel est notamment le cas en malgache : [v'uvu] avec l'accent sur la première voyelle signifie *nasse*, tandis que [vuv'u] avec l'accent sur la dernière voyelle signifie *aboïement*.

Il convient de souligner que, dans de très nombreuses langues, le signifiant de quelques monèmes se réduit à une seule unité distinctive : phonème ou ton. Ainsi, en français, l'énoncé [welo] (*Où est l'eau ?*) est décomposable en quatre monèmes : l'adverbe *Où*, le verbe *est*, l'article défini *l* et le nom *eau*. Chacun de ces monèmes présente un signifiant qui n'est constitué que d'un seul phonème. Il s'agit là de cas marginaux qui n'impliquent nullement que les unités distinctives aient un sens. En effet, pour ne prendre que cet exemple, si la voyelle [o] en français avait un sens (*eau* : « liquide naturel, inodore, incolore et transparent quand il est pur⁸ »), on ne pourrait pas la réutiliser pour donner forme à des monèmes dont le sens n'a aucun rapport avec celui du monème *eau* : [byʁo] (*bureau*), [foto] (*photo*), [do] (*dos*), [solid] (*solide*), [moket] (*moquette*) ou encore [loto] (*loto*).

2. Remarques

2.1. La définition d'une langue

À la question *Qu'est-ce qu'une langue ?*, on peut répondre : ce qui sert à communiquer oralement et qui présente une double articulation. On a repris en la simplifiant la définition qu'André Martinet donne d'une langue et que voici : « Une langue est un instrument de communication selon lequel l'expérience humaine s'analyse, différemment dans chaque langue, dans chaque communauté, en unités douées d'un contenu sémantique et d'une expression vocale, les monèmes ; cette expression vocale s'articule à son tour en unités distinctives et successives, les phonèmes, en nombre déterminé dans chaque langue et

8. *Le Robert, dictionnaire d'aujourd'hui*, Paris, 1992.

dont la nature et les rapports mutuels diffèrent eux aussi d'une langue à une autre⁹. »

Cette définition énonce les conditions nécessaires et suffisantes que doit remplir un objet de la réalité extérieure pour être reconnu comme étant une langue. La définition ne mentionne pas le fait qu'une langue sert souvent de ciment à la communauté de ceux qui la parlent et qu'elle sert à penser, à tromper autrui, à le dominer, à plaisanter, etc. Toutes ces fonctions sont subordonnées à la fonction de communication. La définition ne mentionne pas le fait qu'une langue peut être écrite parce que seul un petit nombre d'entre elles sont écrites (moins de 5 %). La définition ne mentionne pas l'existence de tons car seul un petit nombre d'entre elles présentent des tons. La définition ne mentionne pas l'intonation car celle-ci est impliquée par le terme *vocal* (« [...] en unités douées d'un contenu sémantique et d'une expression vocale [...] »). L'adjectif *vocal* renvoie à voix et à cordes vocales. Quand on utilise la voix, on fait vibrer les cordes vocales et celles-ci vibrent avec une fréquence variable qui crée des contours intonatifs divers : *Il est parti. / Il est parti ? / Il est parti !*

2.2. La double articulation est formidablement économique

Chaque langue présente un nombre limité d'unités distinctives : approximativement entre une quinzaine et une soixantaine selon les langues. Le français standardisé contemporain présente 32 unités distinctives (17 consonnes et 15 voyelles) que voici :

p	f	t	s	f ¹⁰	k
b	v	d	z	ʒ	g
m		n			

j	l	ʁ
---	---	---

9. On trouve cette définition dans l'article d'André Martinet intitulé « Pour une approche empirico-déductive en linguistique » *, *Linguistique et sémiologie fonctionnelles*, École supérieure des langues étrangères, Université d'Istanbul, 1981, pp. 13-30 (reproduit dans *Fonction et dynamique des langues*, Paris, A. Colin, 1989, pp. 8-20). Dans sa définition de 1960 (*Les Éléments de linguistique générale*, Paris, A. Colin), Martinet parlait de l'expression *phonique* des monèmes. Cela dit, Martinet mentionne la double articulation dès 1949 dans l'article intitulé « La double articulation linguistique », *Cercle linguistique de Prague*, 5, pp. 30-37. Reproduit sous le titre « Le critère de l'articulation » dans *La Linguistique synchronique*, Paris, PUF, 1965, pp. 17-27.

10. Dans l'alphabet phonétique international, les symboles f et ʒ notent respectivement les sons se trouvant à l'initiale de *chou* et de *joue*. Les symboles k et g notent respectivement les sons se trouvant à l'initiale de *car* et de *gare*. Les symboles j et ʁ notent respectivement les sons se trouvant à la finale de *bail* et de *bar* (prononciation parisienne du r non roulé).

	orales		nasales		
i	y ¹¹	u			
e	ø	o			
ɔ	œ	ɛ	ẽ	œ̃	õ
a		ɑ		ã	

Dans chaque langue, on combine ces unités distinctives entre elles pour donner forme à des dizaines de milliers d'unités significatives. Le nombre des unités distinctives est bien inférieur au nombre des combinaisons dans lesquelles elles entrent pour donner forme aux unités significatives.

De même, on combine ces dizaines de milliers d'unités significatives entre elles pour construire un nombre incalculable de phrases. Encore une fois, le nombre des unités significatives est bien inférieur au nombre des combinaisons dans lesquelles elles entrent pour former des phrases.

2.3. La succession des unités linguistiques

Lorsque l'on prononce le signifiant d'un monème constitué de plusieurs phonèmes (par exemple [ʁut], *route*), on ne peut pas prononcer ces phonèmes en même temps. On les prononce l'un après l'autre : d'abord [ʁ], puis [u] et enfin [t]. Il en résulte que la forme des monèmes est linéaire : elle est constituée de phonèmes qui se succèdent dans le temps. Cela est si vrai que l'ordre dans lequel les phonèmes apparaissent revêt une importance capitale. Ainsi, selon l'ordre dans lequel ils se combinent, les trois phonèmes précédents permettent de donner forme à quatre monèmes distincts : [ʁut] (*route*), [tuʁ] (*tour*), [tʁu] (*trou*) et [utʁ] (*outré*).

Les monèmes que l'on assemble pour constituer des énoncés se succèdent également. Toutefois, l'ordre dans lequel les unités significatives se succèdent n'est pas aussi rigide que celui des unités distinctives. Parfois, l'ordre des monèmes a une incidence importante sur le sens : *Jean aime Colette* et *Colette aime Jean* n'ont pas le même sens. Parfois, il n'en a pas : *Je travaille mardi* et *Mardi, je travaille* ont des sens sensiblement voisins.

11. Attention ! Dans l'alphabet phonétique international, le symbole y note la voyelle qui apparaît dans *pur* alors que le symbole u note la voyelle qui apparaît dans *pour*. Les symboles e et ɛ notent respectivement les voyelles qui apparaissent dans *pépère*. Les symboles o et ɔ notent respectivement les voyelles qui apparaissent dans *beau corps*. Les symboles ø et œ notent respectivement les voyelles qui apparaissent dans *deux sœurs*. Les symboles a et ɑ notent respectivement les voyelles qui apparaissent dans *patte* et *pâte*. Les symboles ẽ, õ, ẽ et ã notent respectivement les voyelles qui apparaissent dans *un bon vin blanc*.

2.4. À propos de la communication animale

L'observation attentive et prolongée du comportement animal laisse à penser qu'à l'intérieur d'une même espèce les animaux se transmettent de l'information. La nature des signifiants, c'est-à-dire des formes que revêt cette transmission, est assez bien connue et varie selon les possibilités des espèces : ils émettent des sons ou des substances chimiques, ils se touchent ou encore font, disons, des gestes. Le contenu des signifiés, c'est-à-dire la nature de l'information transmise, est plus difficilement accessible. On ne peut qu'observer des réactions. Certaines de ces réactions semblent indiquer que, selon les espèces, il existe des signifiants qui véhiculent par exemple des notions de « danger », de « peur », de « saison des amours », de « présence de nourriture dans telle direction et à telle distance », etc.

Parler de langue à propos des animaux est abusif pour trois raisons : d'abord, on ne sait pas toujours si il y a intention de transmettre de l'information ou simple réflexe ; ensuite, le signifiant n'est pas nécessairement de nature phonique ; enfin et surtout, les signifiants, quelle que soit leur nature (acoustique, olfactive, visuelle ou tactile), ne sont pas décomposables en unités distinctives. La communication animale ne connaît pas la double articulation. C'est la raison pour laquelle les animaux n'ont qu'un répertoire très limité de messages. On résumera tout cela en disant que la communication animale, quand on peut prouver qu'elle existe, est de nature non langagière.

3. Les langues sont diverses

3.1. Elles ne présentent pas les mêmes unités distinctives

En tant qu'êtres humains, nous pouvons prononcer quelques centaines de sons. Les organes de la parole nous le permettent. Toutefois, la langue que nous avons apprise en premier nous impose un ensemble d'habitudes phoniques qui réduit, dès notre plus jeune âge, la palette des possibilités dont nous disposons au départ. En effet, chaque langue n'utilise qu'une partie des sons qu'un être humain peut prononcer et entendre. Toutes les langues présentent des voyelles et des consonnes mais pas nécessairement les mêmes. Ainsi, pour ne mentionner que les voyelles, on observe de grandes différences parmi les langues. Le castillan standardisé en possède 5, l'arabe littéral standardisé en possède 6 (3 longues signalées par deux points et 3 brèves), l'italien standardisé en possède 7, le sauratois (variété d'occitan parlée dans le village de Saurat dans l'Ariège) en possède 7, et le français standardisé en possède 14 dont 4 sont des nasales :

castillan (5)	arabe (6)	italien (7)	sauratois (7)	français (15)																																										
<table border="1"> <tr><td>i</td><td>u</td></tr> <tr><td>e</td><td>o</td></tr> <tr><td colspan="2">a</td></tr> </table>	i	u	e	o	a		<table border="1"> <tr><td>i :</td><td>u :</td></tr> <tr><td colspan="2">a :</td></tr> </table>	i :	u :	a :		<table border="1"> <tr><td>i</td><td>u</td></tr> <tr><td>e</td><td>o</td></tr> <tr><td>ɛ</td><td>ɔ</td></tr> <tr><td colspan="2">a</td></tr> </table>	i	u	e	o	ɛ	ɔ	a		<table border="1"> <tr><td>i</td><td>Y¹²</td><td>u</td></tr> <tr><td>e</td><td></td><td>o</td></tr> <tr><td>ɛ</td><td></td><td></td></tr> <tr><td colspan="3">a</td></tr> </table>	i	Y ¹²	u	e		o	ɛ			a			<table border="1"> <tr><td>i</td><td>y</td><td>u</td></tr> <tr><td>e</td><td>ø</td><td>o</td></tr> <tr><td>ɛ</td><td>œ</td><td>ɔ</td></tr> <tr><td>a</td><td></td><td>ɑ</td></tr> </table>	i	y	u	e	ø	o	ɛ	œ	ɔ	a		ɑ
i	u																																													
e	o																																													
a																																														
i :	u :																																													
a :																																														
i	u																																													
e	o																																													
ɛ	ɔ																																													
a																																														
i	Y ¹²	u																																												
e		o																																												
ɛ																																														
a																																														
i	y	u																																												
e	ø	o																																												
ɛ	œ	ɔ																																												
a		ɑ																																												
	<table border="1"> <tr><td>i</td><td>u</td></tr> <tr><td colspan="2">a</td></tr> </table>	i	u	a				<table border="1"> <tr><td>ē</td><td>œ̃</td><td>ō</td></tr> <tr><td colspan="3">ū</td></tr> </table>	ē	œ̃	ō	ū																																		
i	u																																													
a																																														
ē	œ̃	ō																																												
ū																																														

Il s'ensuit qu'apprendre une seconde langue, c'est prendre de nouvelles habitudes phoniques. Ainsi, une personne dont la langue première est le castillan et qui apprend le français doit impérativement apprendre à percevoir et à prononcer le son [y] qui n'existe pas en castillan et qu'elle a tendance à prononcer [u]. Cela lui évitera, une fois en France, de confondre la *voisine du dessous* ([u]) avec la *voisine du dessus* ([y]).

3.2. Elles ne présentent pas les mêmes unités significatives

Les êtres humains vivent certes sur la même planète mais ils évoluent dans des environnements physiques et sociaux différents. Ainsi, un Malgache vivant à Madagascar n'a jamais vu de neige pour la simple raison qu'il ne neige pas à Madagascar. De même, un Français vivant en France n'a jamais participé à un *famadihana*, cérémonie pratiquée à Madagascar et au cours de laquelle on change le linceul des morts. Il n'est donc pas surprenant qu'il n'y ait pas en malgache de terme pour désigner la *neige* ni en français de terme pour désigner le *famadihana*. Pourquoi, en effet, donner un nom à des réalités que l'on ignore ? C'est là une première constatation. On peut en faire une seconde qui est la suivante : même lorsque les réalités sont identiques, ne serait-ce que parce qu'il existe des invariants liés à la condition humaine (s'alimenter, dormir et tout le reste) et à l'environnement naturel, eh bien, les langues, semblables en cela à des prismes déformants, découpent différemment ces réalités. Ainsi, les Français, les Anglais et les Malgaches peuvent percevoir ce qui recouvre la tête et le corps des humains (je pense aux cheveux et aux poils) et ce qui recouvre le corps des volatiles (je pense aux plumes). Cette expérience commune est découpée de façon différente dans les trois langues :

français	<i>cheveu</i>	<i>poil</i>	<i>plume</i>
anglais	<i>hair</i>		<i>feather</i>
malgache	<i>volo</i>		

12. Ce symbole note une voyelle intermédiaire entre la voyelle de *jus* et la voyelle de *jeu* en français.

Là où le malgache n'a qu'un terme, l'anglais en a deux et le français trois. Il ne faudrait pas en conclure trop hâtivement que le français est plus riche que l'anglais ou le malgache. Il l'est, certes, dans ce domaine, mais pas dans d'autres. Ainsi, aux deux termes anglais *sheep* (« mouton vivant ») et *mutton* (« mouton sur l'étagère du boucher et dans l'assiette ») ne correspond en français qu'un seul terme, *mouton*, qui désigne aussi bien la « bête vivante » que la « bête de boucherie ». De même, là où le français n'a que deux pronoms personnels pour désigner la personne à laquelle on s'adresse (*tu* et *vous*), le malgache en possède cinq dont il serait trop long de donner le mode d'emploi exact : *ianao* (passe-partout), *ialahy* (entre jeunes hommes), *indry* (entre jeunes femmes ou bien entre jeunes gens de sexe différent qui s'aiment bien), *ise* (entre personnes de sexe différent), *itena* (entre personnes qui ne s'apprécient guère ou qui sont en colère).

On peut multiplier les exemples à l'infini : vocabulaire exprimant les modes de vie et les croyances propres à un groupe humain, termes de couleurs, termes de parenté, démonstratifs, adverbes de lieu, absence de verbe *être* comme en malgache ou en indonésien, ou au contraire présence d'un verbe *être* comme en français ou même de deux comme en espagnol (*ser* et *estar*). On rencontre constamment ces réalités lorsque l'on confectionne un dictionnaire bilingue.

Non seulement les langues ne présentent pas les mêmes unités significatives (réalités différentes ou réalités identiques découpées différemment), mais encore elles ne les rassemblent ni dans le même ordre ni de la même façon, comme l'illustrent les phrases suivantes (indonésien, malgache et français) :

indonésien	malgache	malgache
<i>Saya senang.</i>	<i>Faly aho.</i>	<i>Mianatra mandihy¹³ izy.</i>
je content(e)	content(e) je	apprenant dansant il/elle
<i>Je suis content(e).</i>	<i>Je suis content(e).</i>	<i>Il (elle) apprend à danser.</i>

4. L'activité langagière est conditionnée par l'existence d'un dispositif anatomique et cérébral propre aux membres de l'espèce humaine

Contrairement aux membres des autres espèces animales, les membres de l'espèce humaine sont en mesure de communiquer entre eux en utilisant ce que l'on appelle une *langue*. Cette activité langagière (émission, réception, compré-

13. Dans cette phrase malgache, deux verbes actifs se succèdent : *mianatra* et *mandihy*. Une telle construction n'est pas possible en français. Dans la mesure où il n'y a pas d'infinitif en malgache, on a préféré traduire ces verbes par un participe présent.

hension) est rendue possible par l'existence d'un certain dispositif anatomique et cérébral propre aux membres de l'espèce humaine. En simplifiant à l'extrême, on peut dire que ce dispositif, transmis génétiquement, comprend les oreilles, les organes dits de la parole et bien entendu le cerveau.

Les oreilles nous permettent non seulement d'entendre et d'écouter ce qui se dit mais bien d'autres choses encore : par exemple, le chant des oiseaux ou le bruit des voitures.

Les organes de la parole ne nous servent pas qu'à émettre des sons. Les poumons, la trachée-artère, le larynx, la bouche et les fosses nasales nous servent à respirer. Les dents et la langue nous permettent respectivement de couper et mâcher, et d'humecter de salive les aliments solides dont nous nous nourrissons.

Le dispositif cérébral, encore assez peu connu, rend possible un certain nombre d'opérations, disons, mentales (le terme est fort vague mais renvoie ici, par exemple, aux différentes sortes de mémoires et aux différentes opérations qui constituent ce que l'on appelle le raisonnement) et coordonne entre autres choses l'émission et la réception de la parole. Ce dispositif cérébral est sujet à maturation (les enfants ne commencent véritablement à parler qu'à partir d'un certain âge) et à détérioration (troubles liés au grand âge ou bien consécutifs à un accident ou à une maladie).

En simplifiant à l'extrême, on pourrait dire que l'étude des rapports entre l'activité cérébrale et l'activité langagière s'est développée dans deux directions principales. La première est celle que prennent généralement les médecins neurologues qui sont des cliniciens. Ils prennent en compte le substrat anatomique, habitués qu'ils sont à la matérialité du corps. C'est ainsi que, dès le siècle dernier, ils ont établi que certaines zones, situées statistiquement et de façon écrasante dans l'hémisphère gauche (chez les droitiers), occasionnent en cas de lésions des troubles langagiers qui ne sont liés ni à une paralysie articulaire ni à une atteinte de ce que l'on appelle, disons, l'intelligence. La seconde direction est généralement prise par des personnes qui ne sont pas médecins neurologues, mais plutôt philosophes, mathématiciens, logiciens, informaticiens, psychologues voire linguistes. Ils ignorent le substrat anatomique du cerveau et adoptent une démarche plus spéculative. Ils formulent des hypothèses (qualifiées de théories) fondées le plus souvent sur des analogies avec le fonctionnement des ordinateurs. C'est la démarche cognitive actuellement à la mode (Vignaux, 1991).

5. Mots clés

- communication (langagière, non langagière)
- convention
- découpage de la réalité
- double articulation
- énoncé

- indice, signal et signe
- intentionnalité
- linéarité des signifiants
- monème
- oral/écrit
- phonème
- place de l'accent
- production phonique ou son langagier
- signifiant et signifié
- succession des unités
- tons
- unités (distinctives, significatives)

Bibliographie

Le signe représentant un soleil lumineux (☼) signale un ouvrage, un chapitre d'ouvrage ou encore un article qui n'est pas trop difficile pour le niveau auquel vous vous trouvez présentement en linguistique. L'absence de soleil n'implique en aucune façon un jugement de valeur négatif sur le contenu de l'ouvrage ou de l'article.

Généralités

AUROUX Sylvain et DESCHAMPS Jacques, KOULOUGHLI Djamel, 1996, « Les traits caractéristiques du langage humain », *La Philosophie du langage*, Paris, PUF, pp. 30-34.

DRÖSCHER Victor, 1972, *Le Langage secret des animaux*, Verviers, Marabout Université, n° 220.

MARTINET Jeanne, 1973, *Clefs pour la sémiologie*, Paris, Seghers.

MOUNIN Georges, 1968, « Le caractère spécifique des langues naturelles » ☼, *Clefs pour la linguistique*, Paris, Seghers, pp. 45-60.

MOUNIN Georges, 1970, *Introduction à la sémiologie*, Paris, éd. de Minuit.

Langues, cerveau et opérations mentales

LECOURS A. R. et LHERMITTE François, 1979, *L'Aphasie*, Flammarion Médecine-Sciences/Presses universitaires de Montréal.

PIAGET Jean et INHELDER Bärbel, 1975, *La Psychologie de l'enfant*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », n° 369.

RONDAL J. A. et THIBAUT Jean-Pierre, 1987, *Problèmes de psycholinguistique*, Bruxelles, Mardaga.

VIGNAUX Georges, 1991, *Les Sciences cognitives* ☼, Paris, La Découverte.

Chapitre 2

Les langues en activité

1. Les communications langagières orales
 - 1.1. Introduction
 - 1.2. Le non-langagier dans les communications orales
 - 1.3. Le contexte, la situation et les phrases incomplètes
2. Certaines langues sont écrites
 - 2.1. Présentation
 - 2.2. Les écritures tendant à visualiser le signifié des unités significatives
 - 2.3. Les écritures tendant à visualiser le signifiant des unités significatives
 - 2.4. Remarques sur les systèmes d'écriture
 - 2.5. La notion de mot
 - 2.6. L'écrit et l'oral
3. L'activité langagière est indissociablement liée à la vie en société
 - 3.1. Une langue est un comportement acquis
 - 3.2. Les situations plurilingues
 - 3.3. Le poids respectif des langues dans un pays
 - 3.4. La disparition des langues
4. Les langues évoluent au fil du temps
5. Au sein de chaque langue considérée sur une courte période de temps, on observe des variations
 - 5.1. Les domaines de la variation
 - 5.2. Les facteurs de la variation
6. L'action sur une langue
 - 6.1. Préambule
 - 6.2. L'action sur les conditions d'emploi et le statut
 - 6.3. L'action sur l'équipement
7. Deux questions délicates
 - 7.1. Combien y-a-t-il de langues distinctes dans le monde ?
 - 7.2. Depuis quand utilisons-nous des langues ?
8. Mots clés

Bibliographie

Les langues en activité

1. Les communications langagières orales

1.1. Introduction

Lorsque nous communiquons, nous communiquons quelque chose à quelqu'un. Il convient de tenir compte non seulement des participants et du cadre spatio-temporel dans lequel se déroule l'acte communicatif, mais également de la finalité de l'acte communicatif et de ce qui y est communiqué. Ces variables comportent un grand nombre de paramètres dont l'importance relative varie selon les actes communicatifs.

1.1.1. Les participants et le cadre spatiotemporel

On appréhende les participants à travers un certain nombre de paramètres : 1. leur nombre et leur degré de participation à l'acte communicatif ; 2. leurs caractéristiques sociales et individuelles ; 3. la nature des relations qu'ils entretiennent entre eux, si relation il y a, et l'image qu'ils ont les uns des autres et d'eux-mêmes.

L'acte communicatif peut faire intervenir deux ou plusieurs personnes voire des milliers ou des millions de personnes. Il existe divers degrés de participation à l'acte communicatif. Il y a celui qui parle (le *locuteur*) et celui auquel il s'adresse (l'*interlocuteur*). Parfois, on peut être à tour de rôle locuteur et interlocuteur : conversations dans un café, cours où les étudiants participent activement en posant des questions, émissions interactives à la radio et à la télévision, etc. La communication est alors, selon les cas, bilatérale (échanges entre deux personnes) ou multilatérale (échanges entre plusieurs personnes). Parfois, les rôles sont figés. D'un côté, il y a celui qui parle, et de l'autre, il y a celui ou ceux qui écoutent : cours magistral, émission de radio et de télévision, discours politique adressé par le chef de l'État à la nation, etc. La communication est alors à sens unique ou unilatérale. Dans une conversation à deux, sans personne à côté, les

choses sont relativement simples. L'une et l'autre personne parlent et écoutent à tour de rôle. Dans un échange un peu long, celui qui parle s'assure non seulement que son interlocuteur écoute et comprend mais s'efforce également de maintenir son attention. Il faut savoir ménager son public. L'interlocuteur collabore au discours du locuteur. L'interlocuteur montre (ou fait semblant de montrer) qu'il suit ou ne suit pas ce qu'on lui dit. L'interlocuteur encourage avec détermination ou résignation le locuteur à poursuivre ou, au contraire, lui fait savoir qu'il voudrait bien intervenir. L'interlocuteur réagit d'une manière franche ou feinte à ce qu'on lui dit : il approuve, il désapprouve, il compatit, se montre indifférent, etc. Bref, les deux participants ajustent leur comportement. Dans la mesure du possible, ils prennent la parole à tour de rôle pour éviter de parler tous les deux en même temps ou pour éviter de se taire trop longtemps tous les deux à la fois. À plusieurs, les choses se compliquent. Dans une conversation à trois, par exemple, l'un des interlocuteurs peut se désintéresser de ce qui est dit et penser à autre chose. Ayant provisoirement cessé de participer, il peut toutefois entrer à nouveau dans la conversation. Par ailleurs, celui qui parle peut destiner à l'un (interlocuteur réel) les propos qu'il tient à l'autre (interlocuteur apparent). Lorsque plusieurs personnes sont présentes, on ne sait pas toujours qui participe et qui ne participe pas. Par exemple, si vous vous trouvez à portée d'oreilles de personnes qui conversent, vous pouvez ne pas écouter ce qu'elles disent. Vous ne participez pas à la conversation. Si vous écoutez et vous intéressez à ce qu'elles disent, comment caractériser votre degré de participation à cette conversation ? Si les personnes s'aperçoivent que vous les écoutez, elles peuvent vous faire savoir par différents procédés que vous les importunez (elles peuvent s'éloigner, parler plus bas en vous jetant des regards noirs, etc.) ou bien elles peuvent vous faire entrer dans leur conversation. La frontière entre participation et non-participation est parfois fluide.

Les caractéristiques des participants sont tout à la fois sociales et individuelles : appartenance à un groupe défini par l'âge, le sexe, la profession et le statut social, caractère, manière de se tenir et de s'habiller, état physique et humeur du moment, etc.

La relation mutuelle des participants fait intervenir non seulement le degré de connaissance mutuelle, mais aussi la nature du lien social et affectif. Les interlocuteurs peuvent ne pas se connaître. Dans ce cas, ils peuvent vouloir rechercher un terrain d'entente en se cherchant des points communs (amis communs, attitudes communes vis-à-vis de tel événement, etc.). S'ils se connaissent déjà, ils peuvent notamment vouloir maintenir et accroître ce vécu commun, par exemple en se demandant des nouvelles les uns des autres. La nature des liens sociaux et affectifs pouvant exister entre les interlocuteurs revêt une importance particulière. Les interlocuteurs peuvent être unis par des liens familiaux ou professionnels impliquant ou non une hiérarchie. Ils peuvent éprouver de la sympathie, de l'amitié, de l'amour ou le contraire de tout cela. Ces affects peuvent être partagés ou non. Particulièrement importante est l'image que chacun a de lui-même et de ceux avec lesquels il entre en relation. Cette image est

susceptible d'évoluer, voire de changer radicalement sur une période de temps assez longue ou bien au cours même de l'interaction.

L'endroit où se déroule l'acte communicatif peut être envisagé tant sous l'angle physique que social. On peut parler dans un lieu ouvert ou fermé, exigü ou vaste, bruyant ou silencieux. Ce lieu peut avoir une destination sociale bien précise (un tribunal est un lieu où l'on exerce la justice alors qu'une école est un lieu où l'on transmet le savoir) ou ne pas en avoir. L'interlocuteur ou l'ensemble des interlocuteurs peuvent être physiquement présents : conversations en face à face, cours publics, etc. Ils peuvent également se tenir dans des endroits différents : conversations téléphoniques, auditeurs et téléspectateurs, etc. Lorsque les participants sont physiquement présents dans un même lieu, ce lieu et le nombre de personnes qui s'y trouvent déterminent en partie la disposition relative des interlocuteurs (face à face ou côte à côte) et la distance qui les sépare. La distance qu'ils maintiennent entre eux est en partie conventionnelle. En Europe, on se tient généralement en dehors de la zone où l'on peut sentir l'haleine et la chaleur du corps de son interlocuteur. Dans d'autres sociétés, on se situe fréquemment à l'intérieur de cette zone. Il en résulte que l'on peut mal interpréter le comportement de celui qui appartient à une autre culture. On peut le juger un peu froid, voire glacial ou au contraire envahissant.

La dimension temporelle doit également être prise en considération, ne serait-ce que parce que les actes langagiers se succèdent et qu'il convient de dire et de faire ce qu'il faut au moment où il faut. On ne dit ni *Au revoir* à quelqu'un que l'on rencontre ni *Bonjour* à quelqu'un que l'on quitte.

1.1.2. Finalité de l'acte communicatif

On peut échanger des paroles avec quelqu'un pour toutes sortes de raisons : pour obtenir ou fournir des renseignements, pour vendre ou acheter quelque chose, pour s'excuser, pour convaincre, pour dominer, pour conseiller, consoler, séduire, tromper, etc. Parfois, ce qui compte, ce n'est pas tant la teneur des propos échangés qu'autre chose : « passer le temps », désamorcer l'agressivité d'autrui, etc.

Les communications orales sont diverses. Il est souhaitable de les classer pour y voir un peu plus clair. Dans le cadre d'une langue particulière, on peut commencer par les classer en se fondant sur la manière dont elles sont dénommées. Par exemple en français, on dispose de différents termes : *conversation*, *conversation de salon*, *conversation de couloir*, *conversation sur l'oreiller*, *dialogue*, *discussion* (les participants cherchent à se convaincre mutuellement), *débat* (discussion organisée et relativement formelle où l'on a un modérateur et un public qui participe plus ou moins), *entretien* (porte sur un thème précis), *interview* (l'interviewer tente d'accoucher celui qu'il interviewe), *joute oratoire* (tribunal, Assemblée nationale, à l'occasion d'un mariage en Afrique, etc.), *conférence*, *cours magistral*, *bavardage*, *comméragage*, *conciliabule*, *discours*, etc. Ces termes constituent un point de départ mais il faut aller plus loin dans l'analyse car ils manquent de précision.

1.2. Le non-langagier dans les communications orales

Dans les échanges les plus quotidiens, les interlocuteurs se trouvent souvent en présence l'un de l'autre, que ce soit dans un métro, dans un bus, dans un café, dans un restaurant, etc. Pour se faire comprendre de son interlocuteur, on fait flèche de tout bois. Non seulement on lui parle, mais encore on fait des gestes et des mimiques faciales et parfois même on le touche. On qualifiera de *non langagier* tout ce qui ne relève pas de la parole.

Il faut distinguer les gestes et les mimiques qui jouent un rôle dans l'acte communicatif de ceux qui n'en jouent pas. On peut cligner de l'œil en direction d'une personne soit parce que l'on désire la mettre dans le coup, soit parce qu'on lui fait des avances, soit encore parce que l'on a une poussière dans l'œil. Dans les deux premiers cas, le clignement d'œil est un signal. Il joue un rôle dans l'acte communicatif. Dans le troisième cas, le clignement d'œil n'est qu'un indice : l'indice de la présence d'une poussière dans l'œil. Il ne joue aucun rôle dans l'acte communicatif. Tout au plus peut-il en jouer un s'il est interprété par autrui comme un signal. Il y aura alors quiproquo aux conséquences plus ou moins fâcheuses.

Les signaux *non langagiers* sont de nature visuelle (gestes et mimiques) et de nature tactile. Ils ne sont pas faciles à interpréter car ils sont en partie conventionnels et varient selon les groupes humains. C'est ainsi que le geste qui signifie *Oui* dans la société française pourra signifier *Non* ou tout autre chose ailleurs. Il faut non seulement les décrire dans leur matérialité mais encore les classer selon le rôle qu'ils jouent dans les communications orales et selon leur valeur. Ils accompagnent les paroles en les ponctuant et en les illustrant. Ils remplacent les paroles. Ils assurent la continuité de l'échange et le régulent.

Le plus souvent, les gestes et les mimiques faciales accompagnent la parole. On allie le geste et la mimique à la parole. On ponctue de la main ou de la tête les paroles que l'on prononce. On illustre le contenu des paroles que l'on prononce. On montre du doigt ou de la tête, parfois du pied. Par exemple, dans un magasin de chaussures, le client montre du doigt à la vendeuse une paire de chaussures se trouvant dans la vitrine en lui disant *Celles-ci !* Pour indiquer à la personne qu'on ne croit pas ce qu'elle vient de dire, on montre l'un de ses yeux avec son index en disant *Mon œil !*, comme l'illustre le dialogue suivant : La grande sœur — *Où est le reste du gâteau ?* La petite sœur — *Il n'y en a plus. Le chien a tout mangé.* La grande sœur (qui ne croit pas un mot de ce que lui raconte sa sœur) — *Mon œil !* On mime l'action que l'on décrit ou encore on dessine dans l'espace ce dont on parle.

Parfois, les gestes et les mimiques faciales remplacent en partie ou en totalité la parole articulée. On peut se contenter de montrer l'un de ses yeux avec l'index sans dire *Mon œil !* Pour indiquer à la personne qui vous fait des confidences dans un café qu'il y a des oreilles indiscretes et qu'il faut parler plus bas, on peut se contenter d'un mouvement de la tête et des yeux en direction de

l'indiscret et d'un mouvement descendant de la main, la paume tournée vers le sol. Dans ces divers cas, on atteint le degré zéro de la parole.

Lorsque les interlocuteurs se regardent, le rôle du regard est fondamental, ne serait-ce que pour maintenir le contact avec l'autre et pour observer ses réactions. Il est parfois des regards qui en disent long : on peut se contenter de lancer un regard accusateur à la personne qui vous dit qu'elle a oublié de rapporter le livre qu'elle devait vous rendre. Il est des situations dans lesquelles les interlocuteurs évitent de se regarder ou bien dans lesquelles l'un évite de regarder l'autre. Cela dépend du statut des uns et des autres. En France, rien n'interdit de nos jours de regarder son interlocuteur, quel que soit son statut social. Il en va différemment ailleurs. Dans de nombreux groupes humains, une personne de statut inférieur ne doit pas regarder la personne de statut supérieur qui lui parle. Ce serait de la provocation. La personne de statut inférieur garde les yeux baissés vers le sol ou fixe son regard ailleurs que sur celui qui lui parle, etc.

Dans certaines circonstances très particulières (cas des soldats qui infiltrèrent de nuit les lignes de l'ennemi), il arrive que l'on ne puisse ni parler ni voir. On ne peut que faire appel au sens du toucher. C'est ainsi que le chef du commando touchera l'épaule du soldat qui est près de lui pour lui signifier que c'est le moment d'avancer.

1.3. Le contexte, la situation et les phrases incomplètes

Dans les conversations¹ les plus banales de la vie quotidienne, la construction de certaines phrases est perçue comme incomplète aussi bien par les locuteurs eux-mêmes que par les linguistes. Ce sont en quelque sorte des phrases qui se réduisent à des morceaux de phrases. Le sens de ces phrases est parfaitement compréhensible tant pour celui qui les prononce que pour celui auquel elles sont destinées.

La personne à laquelle on s'adresse peut restituer la partie manquante en fonction de ce qui a été dit auparavant. Tel est le cas de la réponse **Hier** à la question *Il est arrivé quand ?* La question qui précède permet de restituer la partie manquante de la réponse, à savoir *Il est arrivé*. L'environnement langagier qui précède et/ou qui suit une unité x (phrase, monème ou encore unité distinctive) correspond à ce que l'on appelle le *contexte*. La question *Quand est-ce qu'il est arrivé ?* constitue le contexte de la réponse **Hier**. Dans la phrase

1. Dans une conversation, l'échange se produit entre deux ou plusieurs personnes qui, tour à tour, parlent et écoutent ce que disent les autres. Parfois, la parole change rapidement de camp. Parfois, la parole est monopolisée par une seule personne pendant une période de temps assez longue au cours de laquelle il n'y a plus d'échange. La personne énumère avec force détails ce qui lui est arrivé, ce qui est arrivé aux autres, ou bien, elle raconte des histoires par exemple des histoires drôles. On peut alors parler de *récit enchâssé* dans la conversation. Dans le récit, les phrases sont généralement plus complètes qu'elles ne le sont dans la conversation. Parfois, le récit n'est pas enchâssé dans une conversation. Tel est, par exemple, le cas des discours faits par les hommes politiques ou le cas des contes racontés par les conteurs traditionnels lors d'une veillée.

Sophie court vite, le contexte dans lequel apparaît l'unité *court* est constitué du monème *Sophie* qui précède et du monème *vite* qui suit. Dans [vit], le contexte dans lequel apparaît la voyelle [i] est constitué de la consonne [v] qui précède et de la consonne [t] qui suit.

La personne à laquelle on s'adresse peut restituer la partie manquante en fonction de ce qu'elle sait ou de ce qu'elle voit. Tel est le cas de la demande (*Deux mercenaires, s'il vous plaît !*) formulée à la caissière d'un cinéma à salles multiples. La caissière comprend bien que vous ne voulez pas louer deux mercenaires pour éliminer quelqu'un que vous n'aimez pas. Elle ne place pas du personnel intérimaire. Elle vend des billets de cinéma. Elle prend donc le billet de 100 francs que vous lui tendez et elle vous donne deux billets pour le film *Les Sept Mercenaires* que l'on joue dans l'une des salles. Elle a restitué la partie manquante, à savoir *Deux billets pour le film « Les Sept... »*. L'environnement non langagier d'une unité x (phrase, monème ou encore unité distinctive) correspond à ce que l'on appelle la *situation*. La situation est une notion extrêmement large qui couvre l'ensemble des circonstances physiques, sociales et psychologiques dans lesquelles est ancré l'acte de communication langagière : cadre physique (dans la rue, chez soi, dans une réception officielle, etc.), personnalité, état de santé, humeur, origine géographique et statut social des locuteurs, ce qu'ils sont en train de faire au moment où ils parlent, ce qu'ils voient au moment où ils parlent, ce qu'ils savent l'un de l'autre, ce qu'ils savent à propos de ce dont ils parlent, repérage de ce dont ils parlent dans l'espace (par rapport à soi, par rapport à la personne à qui l'on parle, par rapport aux deux, par rapport à une troisième personne, présente ou absente) et repérage dans le temps (par rapport au moment où l'on parle ou bien par rapport à une période de temps ou un événement antérieurs ou postérieurs au moment où l'on parle). On pourrait simplifier en disant d'une manière assez peu académique que la situation, c'est ce que les interlocuteurs ont sous les yeux, dans la tête et dans les mains au moment où ils parlent.

On ne peut interpréter les réponses du type *Hier* et les demandes du type *Deux mercenaires, s'il vous plaît !* qu'en prenant en considération l'environnement langagier et non langagier dans lequel elles sont ancrées. Hors de cet ancrage, on ne peut pas les interpréter. Ces phrases incomplètes sont le fait de locuteurs qui sont économes de leurs paroles mais qui auraient pu éventuellement ne pas l'être. À la question *Quand est-ce qu'il est arrivé ?*, on peut répondre brièvement (*Hier*) ou plus longuement (*Il est arrivé hier*).

À vrai dire, on ne peut interpréter un grand nombre de phrases dont la construction n'est complète qu'en fonction de l'environnement langagier et non langagier dans lequel elles sont ancrées. On ne peut interpréter la phrase *Ne vous gênez surtout pas !* qu'en tenant compte du contour intonatif. Avec une certaine intonation, elle signifie *Allez-y, continuez !* ; avec une autre intonation, elle signifie au contraire *Arrêtez, ça suffit comme ça !* On ne peut interpréter la phrase *Il l'aime* que si l'on sait à qui ou à quoi renvoient les pronoms *il* et *l'*. On ne peut interpréter la phrase *Les bancs sont à table* que si l'on connaît les

circonstances dans lesquelles elle a été produite. Elle a été prononcée en été à 19 heures dans un village du sud-ouest de la France, où les gens ont l'habitude de passer leur après-midi à papoter assis sur leurs bancs. À 19 heures, les gens qui se trouvent habituellement sur les bancs sont en train de souper, et la grand-rue est déserte. Celui qui a prononcé cette phrase a associé les bancs et les personnes qui y sont habituellement assises. Puis, il a fait des bancs les représentants des personnes.

Toute phrase est ancrée dans un contexte et une situation qui permettent de l'interpréter. On ne peut donc pas isoler une phrase du contexte et de la situation où elle est ancrée. Dans les conversations les plus banales de la vie quotidienne, la présence de phrases dont la construction est incomplète² s'explique par l'importance que revêtent le contexte et la situation pour les interlocuteurs. Dans un certain nombre de cas et pour toutes sortes de raisons, ils ne répètent pas ce qui vient d'être dit et n'explicitent pas ce qu'ils ont sous les yeux ou dans la tête.

2. Certaines langues sont écrites

2.1. Présentation

Le caractère phonique des énoncés et donc des messages implique qu'on ne peut ni conserver ni transporter les messages, tout au moins avant l'invention, toute récente dans l'histoire de l'humanité, du téléphone, du magnétophone et du répondeur téléphonique. Celui qui parle et celui auquel il s'adresse doivent se trouver en présence l'un de l'autre : ils ne peuvent s'affranchir ni du temps ni de l'espace. À diverses époques et en divers lieux, les hommes de pouvoir à l'intérieur de certains groupes humains ont ressenti le besoin de conserver et de transporter les messages. Pour ce faire, ils se sont efforcés de rendre les messages visibles. Ils les ont visualisés sur les supports matériels que leur environnement physique et que leur technologie leur permettaient d'utiliser (rocs, briques en argile, cuir, os, parchemins, papyrus, papier, etc.). Lorsque l'écriture apparaît, elle le fait dans des sociétés fortement hiérarchisées et elle entretient des relations étroites avec les différentes sortes de pouvoirs : compter et répartir les biens, faire payer l'impôt, montrer aux autres que l'on peut agir sur les êtres invisibles, etc.

2. Les phrases incomplètes diffèrent en partie de langue à langue. Ainsi, en anglais, on peut poser à quelqu'un une question du type *Watching television again ?* (« Regardant la télévision encore ? »). En français, ce n'est pas possible. On est obligé de faire figurer le sujet : *Tu regardes encore la télévision ?* De même, en malgache, on posera tout naturellement à quelqu'un la question *Maninona ?* (« Faisant quoi ? », *maninona* étant un verbe interrogatif formé sur le pronom interrogatif *inona* qui signifie « quoi ? ») et la personne répondra tout naturellement, par exemple *Mamerina lesona* (« Révisant leçon/leçons »). Il n'y a pas de sujet grammatical dans ces deux phrases. On peut toutefois le restituer très facilement : Question — *Maninona ianao ?* (« Faisant quoi toi ? », c'est-à-dire, en français familier, « Tu fais quoi ? ») Réponse — *Mamerina lesona aho* (« Révisant leçon/leçons je », c'est-à-dire, en bon français, « Je révise la leçon/les leçons »).

Toute visualisation des messages qui se réfère aux unités de la langue dans laquelle ils sont formulés constitue ce que l'on appelle une *écriture* ou encore une *graphie*. On peut écrire les énoncés d'une langue donnée en visualisant le signifié véhiculé par les unités significatives : cas des écritures de type *monémographique* (chinois par exemple). On peut également – et c'est plus fréquent – visualiser le signifiant des unités significatives en le décomposant en unités distinctives (écritures *phonographiques*). Lorsque l'on code l'oral à l'aide de l'écrit, on passe d'une linéarité temporelle à une dimension (une unité figure avant ou après une autre unité), à une linéarité spatiale qui présente deux dimensions : une dimension horizontale (une unité figure avant ou après une autre unité ou bien – ce qui revient au même – une unité figure à gauche ou à droite d'une autre unité) et une dimension verticale (une unité figure au-dessus ou au-dessous d'une autre unité). Ces deux dimensions sont exploitées par les écritures existantes. Il est des écritures qui s'écrivent et se lisent horizontalement soit de gauche à droite (l'écriture qui code le français) soit de droite à gauche (l'écriture qui code l'arabe). Il est des écritures qui s'écrivent et se lisent verticalement, uniquement de haut en bas, semble-t-il (les écritures codant le chinois et le japonais qui sont par ailleurs des langues que l'on écrit horizontalement de gauche à droite comme le français).

2.2. Les écritures tendant à visualiser le signifié des unités significatives

En chinois, on visualise le signifié des unités significatives et plus précisément des monèmes. Chaque monème est représenté par un caractère. Les caractères sont disposés les uns à la suite des autres (de haut en bas ou encore de gauche à droite) :

我 不 饿	你 累 吗
je pas faim	tu fatigué est-ce que
<i>Je n'ai pas faim.</i>	<i>Est-ce que tu es fatigué ?</i>

Une telle écriture n'est pas économique car, pour lire et écrire, il faut avoir en mémoire un très grand nombre de caractères (près de 40 000). C'est la raison pour laquelle, depuis 1958, il est également permis d'utiliser une écriture alphabétique (le pinyin) qui vise à visualiser la prononciation et qui est à base de lettres latines. En pinyin, les deux phrases mentionnées plus haut s'écrivent respectivement *wǒ bù è* et *nǐ lèi ma*.

2.3. Les écritures tendant à visualiser le signifiant des unités significatives

Les écritures qui tendent à visualiser la prononciation ne découpent pas la réalité phonique de la même façon.

Les écritures syllabiques (ou syllabaires) visualisent les syllabes. Les syllabes varient selon les langues mais se réduisent le plus souvent à la combinaison d'une consonne et d'une voyelle ou même à une seule voyelle. On peut citer le syllabaire éthiopien qui note l'amharique (langue parlée en Éthiopie) et les deux syllabaires japonais (hiragana et katakana). Une écriture syllabique n'est pas très économique car les combinaisons de sons sont plus nombreuses que les sons eux-mêmes. Ainsi, le syllabaire éthiopien comporte près de 250 signes syllabiques pour une quarantaine de phonèmes.

On peut distinguer trois sortes d'écritures alphabétiques : celles qui ne notent que les consonnes, celles qui notent les consonnes et uniquement certaines voyelles, et celles qui notent les consonnes et les voyelles. Les écritures qui ne notent que les consonnes sont très rares : on peut citer l'écriture du ghèze au IV^e siècle en Éthiopie. Une écriture qui ne note que les consonnes présente l'inconvénient de ne pouvoir différencier deux unités significatives dont les signifiants ne diffèrent que par les voyelles. Ainsi, si le français était doté d'une écriture purement consonantique, on écrirait de façon identique *corne* et *crâne* (*crn*), *mile*, *mule* et *moule* (*ml*). Une écriture consonantique ne peut noter qu'une langue qui possède peu de voyelles. Les écritures qui notent les consonnes et uniquement certaines voyelles sont assez rares quoique bien attestées. Tel est le cas de la graphie arabe qui ne note que les voyelles longues alors qu'il existe par ailleurs des voyelles brèves à l'oral. Les écritures qui notent les consonnes et les voyelles (toutes) sont les plus répandues. De telles écritures ne présentent ni les inconvénients d'une écriture purement consonantique ni les inconvénients d'une écriture qui ne note que certaines voyelles, ni les inconvénients d'une écriture syllabique, ni, bien entendu, les inconvénients d'une écriture monémographique (chinois).

Une écriture qui tend à visualiser le signifiant des unités significatives devrait idéalement noter tout élément phonique possédant une valeur distinctive dans la langue considérée. Elle devrait donc non seulement noter les voyelles et les consonnes, mais également les tons dans les langues à tons et la place de l'accent lorsque celle-ci varie selon les mots, comme c'est le cas dans de nombreuses langues (anglais, italien, espagnol, malgache, etc.).

Les écritures qui tendent à visualiser le signifiant des unités significatives sont beaucoup plus économiques que les langues qui tendent à visualiser le signifié des unités significatives. Elles utilisent en effet un nombre limité de signes graphiques combinables entre eux et représentant des sons, des groupes de sons (les syllabes), éventuellement des tons et la place de l'accent.

2.4. Remarques sur les systèmes d'écriture

Les écritures qui visualisent les unités significatives et les écritures qui visualisent la prononciation constituent deux pôles. Dans la réalité, les choses sont moins tranchées.

En premier lieu, il n'existe pas d'écriture monémographique pure. À un moment ou à un autre, une telle écriture prend en compte la prononciation. Elle

peut la noter directement. Tel est le cas de la graphie japonaise qui est composite. On visualise le japonais à l'aide de trois graphies qui se répartissent en quelque sorte les tâches. Les caractères chinois appelés *kanji* visualisent les mots pleins (verbes, noms, etc.). Le syllabaire appelé *katakana* visualise les mots étrangers. Le syllabaire appelé *hiragana* visualise les mots grammaticaux comme, par exemple, les désinences et les postpositions (une postposition est un mot placé après le mot qu'il introduit : non pas *aller à la gare* mais *gare à aller*). Une écriture monémographique peut également faire allusion à la prononciation en se fondant sur le principe du rébus. Ainsi, l'écriture chinoise a fait et fait encore parfois appel au principe du rébus. C'est un peu comme si, en français, on représentait l'unité significative *silence* à l'aide d'un caractère complexe composé de deux caractères représentant l'un, une scie, l'autre, une lance.

En second lieu, dans certaines écritures censées visualiser la prononciation, on trouve parfois soit des mots qui s'écrivent de la même façon mais qui se prononcent différemment (par exemple, *Il est parti vers l'est*), soit des mots qui s'écrivent de façon différente alors qu'ils se prononcent de façon identique (par exemple, *Il y avait une fois un marchand de foie qui vendait du foie dans la ville de Foix...*).

L'écriture étant une invention « géniale », on identifie fréquemment langue et écriture. On a doublement tort, d'une part parce que l'écriture est un phénomène second qui code les unités d'une langue, et d'autre part parce qu'une même langue peut être ou avoir été visualisée à l'aide d'écritures différentes. On citera pêle-mêle le chinois (actuellement visualisé à l'aide de caractères dits chinois ou à l'aide des lettres de l'alphabet latin), le vietnamien (écrit autrefois en caractères chinois et actuellement écrit avec les lettres de l'alphabet latin), l'espagnol (écrit autrefois par certains en écriture arabe) et le serbo-croate (visualisé par les uns avec les lettres de l'alphabet latin, et par les autres avec les lettres de l'alphabet cyrillique).

2.5. La notion de mot

Lorsqu'on lit une écriture tendant à visualiser la prononciation d'une langue, on déchiffre plus facilement ce qui est écrit si l'on sait où commencent et où finissent les signifiants graphiques des unités significatives et des phrases. Votre calvaire serait multiplié par deux si le présent ouvrage était écrit sans espaces entre les mots et sans signes de ponctuation ! (lorsqu'on lit une écriture tendant à visualiser la prononciation d'une langue on déchiffre plus facilement ce qui est écrit si l'on sait où commencent et où finissent les signifiants graphiques des unités significatives et des phrases imaginez votre calvaire si le présent manuel était écrit sans espaces entre les mots et sans signes de ponctuation).

Les limites entre phrases, lorsqu'elles sont signalées, le sont le plus souvent en début de phrase par une lettre majuscule et en fin de phrase par des signes spéciaux tels que le point, le point d'interrogation ou le point d'exclamation selon la nature de la phrase (déclarative, interrogative, exclamative ou

impérative). Les limites entre unités significatives à l'intérieur des phrases sont le plus souvent signalées par un espace (un blanc). Une unité significative comprise entre deux blancs correspond à ce que l'on appelle communément un mot. Un mot est en quelque sorte ce que l'on écrit sans interruption. La phrase française *Ingrid aime ça* comporte trois mots : le nom propre *Ingrid*, le verbe *aime* qui se termine par la voyelle *e* pour signaler que la consonne *m* se prononce, et le pronom *ça*. L'espace qui sépare *Ingrid* de *aime* et *aime* de *ça* signale que l'on peut insérer de nouveaux mots en cet endroit de la phrase comme, par exemple, *la fille de Robert* et *trop* : *Ingrid* (, *la fille de Robert*,) *aime* (*trop*) *ça*. Les mots *Ingrid*, *aime* et *ça* sont des unités significatives minimales : ils ont un sens, ils ont une forme non pas orale mais écrite, et ils sont indécomposables en unités significatives plus petites. Ils correspondent donc à des monèmes. Il ne faudrait toutefois pas en conclure trop vite que les termes *mot* et *monème* sont équivalents. Par exemple, la phrase *Ingrid aimait ça* comporte trois mots (*Ingrid*, *aimait* et *ça*) mais quatre monèmes (le nom propre *Ingrid*, le pronom *ça*, le verbe qui apparaît sous la forme graphique *aim* et la désinence d'imparfait *ait*). Cette désinence est une unité significative car elle est douée d'une forme (*ait*) et d'un sens (ce que l'on appelle traditionnellement « imparfait »). Cette désinence est une unité significative minimale car elle est indécomposable en unités significatives plus petites. Le mot *aimait* est donc formé de deux monèmes : le verbe et la désinence d'imparfait qui le suit. Ces deux monèmes forment un seul mot tout simplement parce que l'on ne peut pas insérer de nouveaux mots entre le verbe et la désinence d'imparfait. En effet, en français, on ne peut ni dire ni écrire *Ingrid aim trop ait ça*.

De ce qui précède, on peut conclure que les termes *mot* et *monème* ne se superposent pas. Certes, ils renvoient à la notion d'unité significative fondée sur l'association d'une forme et d'un sens mais les points communs s'arrêtent là. Le monème est une unité significative qui est minimale et qui présente un signifiant phonique ou si vous préférez oral. Le mot est une unité significative qui, selon les cas, est minimale ou bien non minimale et qui présente un signifiant écrit constitué d'un assemblage de lettres placé entre deux blancs : *aime* (un mot, un monème), *aimait* (un mot, deux monèmes), *imprécision* (un mot, trois monèmes).

Il a été affirmé précédemment qu'un mot s'écrivait sans interruption et qu'un espace entre deux lettres signalait la frontière entre deux mots. Il faut préciser qu'en français le tiret (-) et l'apostrophe (') ont un statut ambivalent. Parfois, ils ont la fonction d'un espace et parfois ils ont la fonction d'une lettre. Ainsi, dans la phrase *Tu as oublié ton porte-monnaie chez moi, me dit-il*, la forme orthographique *porte-monnaie* constitue un seul mot et plus précisément un mot composé au même titre que la forme orthographique *portemanteau* tandis que la forme orthographique *dit-il* constitue deux mots. De même, dans la phrase *J'aimerais bien habiter sur une presqu'île*, la forme orthographique *presqu'île* constitue un seul mot tandis que la forme orthographique *J'aimerais* constitue deux mots.

La notion de mot n'a d'existence que dans les langues dotées d'une écriture, et plus précisément d'une écriture visant à visualiser le signifiant. On ne retiendra pas le terme de mot car son contenu varie selon les langues. Ainsi, en français, le nom précédé de l'article définit une forme (le nez) tandis qu'il n'en forme qu'un en roumain (*nasul* décomposable en *nas*, « nez » et *ul*, « le »). On peut toutefois utiliser le terme de mot à l'intérieur d'une langue écrite à condition de préciser ce que ce terme recouvre dans cette langue.

2.6. L'écrit et l'oral

Lorsqu'une langue est écrite, on est amené à la lire et à l'écrire. La proportion des personnes qui lisent et écrivent dépend du système éducatif du pays considéré (accession de tous ou uniquement de certains à l'enseignement). La quantité de ce qui est lu dépend de ce qui est disponible (pour lire, il ne suffit pas de savoir lire, encore faut-il avoir quelque chose à lire), des besoins et des goûts de chacun. La quantité de ce qui est écrit dépend de ce qui est disponible pour écrire (pour écrire, il ne suffit pas de savoir écrire, encore faut-il avoir de quoi écrire), des besoins et des goûts de chacun. La production écrite ne se limite pas à ce que l'on appelle la littérature. Elle englobe également les journaux, les manuels scolaires, les textes juridiques, administratifs et techniques, les rapports que l'on adresse à son supérieur hiérarchique, les lettres que l'on envoie à l'administration, les lettres et les cartes postales que l'on envoie à ses amis, etc.

L'écrit n'est pas un simple reflet de l'oral bien qu'il le code. Au fur et à mesure que l'écrit s'installe et se diffuse dans un groupe humain, il tend à se différencier de l'oral en raison de sa nature propre et des nouvelles possibilités d'utilisations qu'il offre. Alors que l'oral sollicite l'oreille et la mémoire auditive, l'écrit sollicite l'œil et la mémoire visuelle. Les différences existant entre l'écrit et l'oral spontané apparaissent aux niveaux de l'acquisition, de l'expression et de la compréhension :

– Les conditions d'acquisition de l'écrit sont différentes de celles de l'oral : l'écrit fait l'objet d'un enseignement, plus ou moins long et pénible (cela dépend des systèmes d'écritures), dans le cadre de l'école, tandis que l'on acquiert l'oral, pour ainsi dire naturellement, au contact de la famille et des amis.

– On ne s'exprime pas par écrit comme on le fait à l'oral : 1. à l'écrit, contrairement à ce qui se passe à l'oral, on peut s'arrêter longtemps pour réfléchir et on peut revenir facilement en arrière pour effacer ou corriger un mot ou une expression : l'écrit suppose un travail sur la langue que ne suppose pas l'oral ; 2. on n'écrit pas aussi vite que l'on parle ; 3. à l'écrit, on ne peut pas exploiter les possibilités prosodiques (hauteur de la voix, le rythme, etc.) comme on le fait à l'oral : on exploite les possibilités de ponctuation (point d'exclamation, point de suspension, etc.) qu'offre la graphie choisie et qui est toujours moins riche que les possibilités prosodiques ; 5. lorsqu'on écrit, on ne peut se servir ni de l'expression de son visage ni utiliser des gestes.

– Au niveau de la compréhension, on ne lit pas comme on écoute : 1. lorsqu'on lit, on peut revenir en arrière si quelque chose nous a échappé alors que cette possibilité est exclue dans le cas de l'oral ; 2. on lit plus rapidement que l'on écoute et surtout on peut régler sa vitesse de lecture alors que l'on ne peut pas toujours régler la vitesse de débit de celui qui parle, sauf à lui demander de parler moins vite ; 3. alors que pour interpréter l'oral on peut exploiter la qualité de la voix, l'intonation, les gestes et l'expression du visage de celui qui nous parle, certains éléments du contexte et de la situation, rien de tel n'est possible lorsque l'on se trouve en face d'un texte écrit.

D'une manière générale, les phrases sont plus construites à l'écrit qu'à l'oral, ou disons qu'elles sont différentes. D'une part, on trouve à l'écrit moins de phrases incomplètes qu'à l'oral car il faut davantage expliciter. D'autre part, on trouve à l'écrit davantage de mots outils (prépositions, conjonctions de subordination dans le cadre de phrases complexes, mots de liaisons entre phrases, etc.) qu'à l'oral. Les productions écrites et orales sont différentes parce que les conditions de production sont différentes. Quand on s'exprime et communique par écrit, on utilise au maximum les possibilités qu'offre la langue dans laquelle on écrit. On ne peut passer la situation sous silence. Lorsque l'on parle, on peut passer sous silence un certain nombre d'informations présentes dans la situation. Cela est surtout vrai si on compare l'écrit à l'oral spontané tel qu'il se manifeste dans les échanges de la vie quotidienne. Cela est beaucoup moins vrai des professionnels de la parole qui exercent leur art dans les sociétés à tradition orale.

Enfin, au niveau de la gestion de l'information, l'écrit permet une plus grande densité de l'information alors que l'oral est en partie redondant. Qui plus est, l'écrit modifie la manière de retenir, de diffuser et de contrôler l'information.

3. L'activité langagière est indissociablement liée à la vie en société

3.1. Une langue est un comportement acquis

Au siècle dernier, le grand sociologue français Émile Durkheim définissait les phénomènes sociaux par deux caractéristiques : 1. ils sont extérieurs aux individus, 2. ils s'imposent aux individus. Au début de ce siècle, reprenant ces deux critères, le linguiste français Antoine Meillet³ en conclut à juste titre qu'une langue est un phénomène social car elle présente ces deux caractéristiques. Une langue est extérieure aux individus : elle existe avant que nous ne soyons nés et nous devons l'apprendre. Une langue s'impose aux individus : l'individu ne peut à lui seul ni la créer ni la modifier sous peine de ne pas être compris. Ces

3. Antoine Meillet, 1965, « Comment les mots changent de sens » * *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, Champion, réédition de 1921, p. 230 (article publié pour la première fois dans *L'Année sociologique* en 1905-1906).

deux caractéristiques impliquent qu'une langue est un comportement acquis. L'enfant acquiert la langue (ou les langues) de son entourage. Durant cette acquisition, les membres de son entourage le corrigent plus ou moins systématiquement jusqu'à ce qu'il parle cette langue (ou ces langues) d'une manière jugée satisfaisante. L'enfant acquiert non seulement une langue mais également la manière de l'utiliser de façon appropriée dans un certain nombre de circonstances. Il ne faut pas dire n'importe quoi à n'importe qui, n'importe où, n'importe quand et n'importe comment. Parfois même, il convient de se taire. Bref, l'enfant apprend le *mode d'emploi* de la langue en question dans le groupe humain en question.

Pendant ses jeunes années, l'enfant acquiert également les manières de faire et de penser en usage parmi les membres du groupe dans lequel le hasard de sa naissance l'a placé. Au total, l'enfant acquiert un certain nombre de comportements langagiers (le *dire*) et non langagiers (le *faire* et le *croire*), dont l'ensemble constitue la culture du groupe en question. Une culture, au sens où l'entendent les anthropologues anglo-saxons, est l'ensemble des comportements acquis propres à un groupe humain donné. Dans cette optique, la culture est tout à la fois le *faire* (la culture matérielle), le *croire* (la culture non matérielle) et le *dire* (la langue). Ces trois composantes sont inséparables.

Les langues ne sont pas que cela. Elles impliquent, nous l'avons vu précédemment, l'existence d'un certain dispositif anatomique, physiologique et mental supposé être identique chez tous les êtres humains (pour autant qu'on le sache et à quelques variantes près), et sans lequel elles ne pourraient pas exister. Cela, il n'est pas question de le nier. Les phénomènes de cet ordre, d'une importance fondamentale, relèvent de la neurologie et de la psychologie, et n'aident pas à comprendre, semble-t-il, pourquoi les langues sont diverses et pourquoi elles évoluent dans le temps. En revanche, si l'on insiste sur le fait qu'elles sont créées dans des groupes humains et qu'elles sont des produits de la vie en société (c'est-à-dire des institutions sociales), on se donne les moyens de comprendre pourquoi elles sont diverses et pourquoi elles évoluent avec le temps. En effet, les institutions sociales peuvent être très répandues, voire universelles, sans pour cela être identiques d'un groupe à l'autre. Ainsi, les règles qui régissent le choix d'un époux ou d'une épouse varient d'un groupe à l'autre. Dans certains groupes, on ne peut avoir légalement qu'un conjoint à la fois, dans d'autres, on peut en avoir plusieurs. Dans certains groupes, un homme peut se marier avec deux sœurs, dans d'autres, cela est absolument interdit, etc. Par ailleurs, à l'intérieur d'un groupe, les institutions ne sont pas immuables mais évoluent et se transforment sous la pression de besoins nouveaux qui apparaissent dans le groupe (évolution de la famille dans de nombreux pays) ou bien sous l'influence d'autres groupes. Ici même, on considérera que les langues sont diverses et qu'elles évoluent dans le temps parce que les groupes humains sont divers et évoluent dans le temps. Cette diversité et cette évolution des langues sont par ailleurs rendues possibles par la nature conventionnelle de la relation qui unit la forme et le sens des monèmes.

L'utilisation d'une langue recouvre diverses compétences : s'exprimer oralement (expression orale) et comprendre ce qui est dit (compréhension orale). Si la langue en question est écrite, comme cela arrive parfois, il faut également pouvoir s'exprimer par écrit (expression écrite) et pouvoir comprendre ce qui est écrit (compréhension écrite). Toutes les personnes qui utilisent une même langue n'ont pas les mêmes compétences dans cette langue.

3.2. Les situations plurilingues

L'impression que les pays où l'on parle une seule langue représentent la norme provient du concept nationaliste du XIX^e siècle (une nation = une langue) et de la confusion existant entre langue et langue officielle. Il y a approximativement trente fois plus de langues qu'il n'y a de pays (au sens d'États-nations). Cela signifie que d'une manière générale on utilise plusieurs langues dans chaque pays, que ces langues soient ou non officiellement reconnues. Ainsi, en France, on parle non seulement le français mais également d'autres langues (breton, catalan, corse, occitan, etc.). Cela ne signifie pas qu'à l'intérieur de chaque pays tous les habitants utilisent deux langues (*bilinguisme*) ou plusieurs langues (*plurilinguisme*). Il en est qui n'utilisent qu'une langue (*unilinguisme*). L'utilisation de deux ou de plusieurs langues peut être marginale ou au contraire très répandue : dans le premier cas, on parle de bilinguisme et de plurilinguisme individuels ; dans le second cas, on parle de bilinguisme et de plurilinguisme collectifs.

L'individu peut avoir acquis successivement les langues qu'il utilise. C'est par exemple le cas de l'enfant qui acquiert une langue au sein du groupe familial, puis une autre ou d'autres avec des copains dans la rue, ou bien avec un professeur dans le cadre d'un établissement d'enseignement public ou privé. L'individu peut avoir acquis en même temps les langues qu'il utilise. C'est, par exemple, le cas de l'enfant auquel la mère et le père parlent des langues différentes. Dans certains cas, on peut avoir des difficultés à identifier ce que l'on appelle la *langue maternelle* ou encore la *langue première* (voir encadré ci-dessous). Lorsqu'une personne connaît plusieurs langues, elle ne les utilise généralement pas toutes avec la même fréquence et elle ne les maîtrise pas toutes de la même façon.

Langue maternelle ou langue première ?

Au sens strict, la langue maternelle est la langue que l'enfant apprend de sa mère et qui est sa première langue. Le concept, et la réalité qu'il recouvre, n'est propre qu'à certaines situations d'acquisition. Lorsque la mère n'est pas la personne avec laquelle l'enfant est constamment en contact (père, oncle maternel, grand-mère, serviteurs, etc.), le qualificatif *maternelle* devient inadéquat. On tend alors à remplacer le concept de *langue maternelle* par celui de *langue première*.

Le concept de *langue première* est fondé sur l'ordre d'acquisition des langues que l'on connaît. À côté des personnes qui ne connaissent qu'une seule langue, il en est d'autres qui en connaissent deux ou plusieurs. Elles ont une première langue (ou L1), une deuxième ou seconde langue (ou L2), une troisième langue

(ou L3), etc. La première langue acquise n'est pas nécessairement celle que l'on pratique le mieux à l'âge adulte. Enfant, on peut acquérir une seconde langue que l'on maniera mieux que la première. Dans certaines situations beaucoup plus répandues qu'on ne le pense, on a du mal à préciser l'ordre d'acquisition des langues que l'on manie. C'est notamment le cas d'enfants africains, qui dès leur plus jeune âge, parlent concurremment plusieurs langues. Si l'on conserve le concept de langue fondé sur l'ordre d'acquisition, on est alors conduit à envisager qu'une personne puisse avoir deux ou plusieurs langues de même ordre d'acquisition : par exemple, deux ou plusieurs premières langues, deux ou plusieurs secondes langues. Si on abandonne le concept de langue fondé sur l'ordre d'acquisition, la question se pose de savoir par quoi le remplacer. On peut envisager trois sortes de critères également difficiles à manier dans certains cas et qui sont fondés soit sur le degré d'acquisition (la langue que l'on connaît le mieux), soit sur le degré d'utilisation (celle que l'on utilise le plus), soit encore sur le degré d'identification (par le locuteur et par les autres).

Vous pouvez consulter Pairault (1982, pp. 85-92), Skutnabb-Kangas Tove et Phillipson Robert (1989, pp. 450-477).

Le plurilinguisme collectif provient le plus souvent du fait que l'État s'est constitué ou renforcé en regroupant des populations parlant des langues différentes. Ce regroupement s'opère fréquemment d'une manière forcée (annexion, colonisation, invasion) et plus rarement d'une manière volontaire (exemple de la Confédération helvétique).

Il arrive fréquemment que des groupes parlant des langues différentes entrent en contact. Si ces groupes ont besoin de comprendre et de se faire comprendre, il leur faut trouver des solutions. Ces solutions dépendent d'un certain nombre de facteurs au nombre desquels on peut retenir les rapports de domination ou d'égalité existant entre groupes, la démographie des groupes, la nature de ce que l'on a à communiquer, le nombre de langues en présence, la fréquence des contacts et leur durée. Une langue qui permet la communication entre des personnes parlant des langues différentes remplit une fonction véhiculaire et est appelée *langue véhiculaire*⁴. On simplifiera à l'extrême en ne mentionnant que deux cas de figure. Ces groupes peuvent communiquer en créant une langue qui est majoritairement un mélange des langues en présence. Ces groupes peuvent également communiquer en créant une langue qui est majoritairement le produit de la simplification de l'une des langues en présence. La langue retenue sera le plus souvent la langue du groupe dominant. Ces nouveaux produits langagiers sont appelés des *pidgins*. Ils ne sont la langue première de personne. Leur complexité et leur durée de vie dépendent étroitement des besoins auxquels ils répondent. Beaucoup disparaissent : tel est le cas du

4. Lorsqu'une langue véhiculaire permet d'exprimer non seulement les activités de la vie quotidienne mais également une culture intellectuelle, elle est porteuse de prestige. On parle plus volontiers alors de *koinè*. On oppose une langue *véhiculaire* à une langue *vernaculaire* (en latin *verna* nomme l'esclave né et élevé dans la maison). Une langue vernaculaire est une langue locale, utilisée dans un milieu clos. Par extension, c'est une langue qui ne permet pas de sortir de ce milieu clos.

russenorsk utilisé au XIX^e siècle dans l'océan Arctique par les pêcheurs russes et norvégiens. Lorsque les groupes coexistent durablement, il arrive au bout d'un certain temps que les parents ne transmettent plus leur langue première à leurs enfants. Ils ne leur transmettent que le pidgin. Le pidgin devenant la langue première de certains devient alors ce que l'on appelle un *créole*.

3.3. Le poids respectif des langues dans un pays

Les êtres humains vivent à l'intérieur de territoires délimités par des frontières politiques. Les États-nations sont de natures différentes : État centralisé, fédération et confédération. Il faut se garder d'identifier à tout prix frontière politique et frontière linguistique. D'une part, une même langue peut être parlée dans divers pays : tel est le cas du catalan et du basque qui sont parlés aussi bien en France qu'en Espagne. D'autre part, à l'intérieur d'un même pays, on parle très généralement plusieurs langues. Ces langues n'ont généralement pas le même poids. Le poids d'une langue à l'intérieur d'un pays dépend de plusieurs paramètres : du nombre et de la qualité des personnes qui l'utilisent, du nombre et de la nature de ses emplois, de son degré d'équipement (voir encadré ci-dessous) et de l'attitude des gouvernants à son égard.

L'équipement des langues

La notion d'équipement empruntée à Louis-Jean Calvet (1996, p. 45) évoque celle d'un moyen adapté à une fin : « Équiper, c'est pourvoir des choses nécessaires à une activité. » (*Le Robert méthodique*, Paris, Le Robert, 1985.) Lorsque l'on effectue des randonnées en montagne, on s'équipe en conséquence : une tenue adaptée (notamment des chaussures de marche, quelques tricots légers mais chauds, une cape de pluie, des lunettes de soleil, etc.), de quoi boire et manger, une carte et une boussole, etc. L'équipement varie selon l'endroit où l'on se rend (il faut parfois des cordes), selon la saison (en hiver il faut des raquettes) et selon la durée prévue. L'important est d'emporter un équipement adapté à la randonnée que l'on se propose d'effectuer. Lorsque l'on étend aux langues la notion d'équipement, on pense plus particulièrement non seulement à l'unification et à la fixation de la langue par le biais d'une écriture (ce que l'on appelle la *standardisation*) mais également à la richesse du vocabulaire nommant les réalités liées à la modernité contemporaine. De ce point de vue, les langues sont diversement équipées. Leur équipement varie avec leurs utilisations. Certaines utilisations exigent un équipement spécial. Dans un État moderne, la langue qui permet de gérer l'État est nécessairement écrite. La Constitution est couchée par écrit. On rédige des lois et des règlements. On maintient ou l'on forge l'unité du pays en élevant le degré d'instruction et d'information de la population. On enseigne la langue à l'école. On utilise la langue dans la presse écrite. On conduit des recherches en divers domaines. À l'équipement minimal correspondant à la langue parlée se surajoute donc un équipement supplémentaire qui résulte, dans des proportions variables, de la nécessité et de la volonté politique. Nécessité de standardiser la langue. Nécessité d'enrichir le vocabulaire dans certains domaines. Nécessité de diffuser la langue standardisée dans la population. Vous pouvez consulter : Fodor Ivan et Hagege Claude (1983).

Sur le territoire de la République française, on parle français mais depuis longtemps on parle également breton, basque, catalan, alsacien, occitan, gallo (parlé en Haute-Bretagne), corse, créole et bien d'autres langues. Les langues, produits de la vie en société, ont un degré plus ou moins élevé de reconnaissance officielle dans les sociétés dans lesquelles elles sont utilisées. Sur le territoire de la République française, comme le précise la Constitution révisée en 1992, « la langue de la République est le français ». Que sont alors le breton, le basque, le catalan, l'occitan, l'alsacien, le gallo, le corse et les créoles parlés aux Antilles et à la Réunion ?

Pour le linguiste, si l'on se réfère à la définition proposée précédemment, à savoir « instrument de communication de nature orale et doublement articulé », ce sont des langues. Toutefois, au plan des pratiques et des représentations sociales, il y a langue et langue. Ce ne sont pas des langues qui ont le même poids que le français. Elles ne sont utilisées que par une partie de la population qui connaît par ailleurs le français. La gamme de leurs emplois est limitée : elles sont parlées à l'intérieur de la famille, du village voire de la région. Leur équipement est encore assez léger : 1. elles sont écrites, généralement depuis peu ; 2. elles ne sont ni encore bien uniformisées ni encore bien fixées ; 3. leur vocabulaire n'est pas en mesure pour le moment de nommer les réalités scientifiques et techniques contemporaines. Leur statut est minoré : ce sont des langues dominées et encore assez souvent qualifiées de *dialectes* et de *patois* qui sont très largement des termes péjoratifs (voir encadré ci-dessous).

Dialectes et patois

Le terme *dialecte* provient du grec *dialektos* signifiant « conversation et langue dans laquelle on converse ». En français, le terme désigne fondamentalement une langue dévalorisée parlée par une population dévalorisée, c'est-à-dire par une population qui a peu de poids économique, militaire, et politique. Pour la plupart des gens, un dialecte n'est pas une vraie langue car une vraie langue, c'est tout à la fois une langue qui a le statut de langue officielle et une langue qui est standardisée et par conséquent écrite. Un dialecte est parfois écrit mais il n'a jamais le statut de langue officielle. Bref, un dialecte est une langue qui n'a pas réussi socialement alors qu'une langue est un dialecte qui a réussi. Le terme *dialecte* est souvent associé à des noms de lieux ou d'ethnies. À l'intérieur tout comme à l'extérieur de l'Hexagone, les langues des populations colonisées ont souvent été considérées comme des dialectes (cas du breton ou cas des langues africaines à l'époque de la colonisation).

Le terme *dialecte* peut également désigner une subdivision, une variété à l'intérieur d'une langue. Cette variété est très souvent de nature géographique. De nos jours, on parle parfois de *dialecte social* pour désigner une variété interne à une langue et propre à un groupe social. Certains linguistes préfèrent dans ce cas utiliser des termes tels que *régiolecte* (variété régionale d'une même langue, par exemple le français parlé à Toulouse ou en Belgique), *sociolecte* (variété interne propre à un groupe social) ou *technolecte* (variété interne propre à une profession détentrice d'un savoir spécialisé). Pour ma part, je n'utilise pas le terme *dialecte*. Je lui préfère le terme de *variété* qui présente le grand avantage d'être neutre.

Le terme de *patois*, attesté dès 1285 avec le sens de « langue incompréhensible, grossière », puis plus tard avec le sens de « parler local », est le plus souvent péjoratif. C'est la raison pour laquelle on lui préfère le terme de *vernaculaire*, plus neutre.

Vous pouvez consulter les auteurs suivants : Dauzat Albert (1943 et 1944), Fourquet Jean (1968), Pop Sever (1950), Seguy Jean (1973, pp. 65-90).

Cette situation historique résulte des rapports de force qui ont existé entre les populations parlant ces diverses langues. Au cours de l'unification politique, économique et sociale de la France, le pouvoir central a tout fait pour éliminer ces langues au profit du parler de l'Île-de-France devenu depuis le français. En 1539, François I^{er} promulgue l'ordonnance de Villers-Cotterêts⁵ qui prescrit l'usage du français dans les actes administratifs : le français devient la langue officielle de l'État. Par la suite, l'État intervient pour standardiser le français (en 1635, Richelieu crée l'Académie française pour codifier le vocabulaire et fixer la grammaire) et pour l'imposer vigoureusement (rôle de l'école) à l'ensemble de la population, de telle sorte qu'actuellement le français est utilisé pratiquement par tout le monde sur tout le territoire de la République. Avec l'adoption de la loi Deixonne en 1951, l'étau s'est desserré. Actuellement, la plupart des langues régionales peuvent faire l'objet d'un enseignement facultatif au collège et au lycée et peuvent être choisies par les candidats au baccalauréat : alsacien, breton, basque, corse, catalan, gallo, occitan, langues des pays mosellans, langues mélanésiennes parlées en Nouvelle-Calédonie, et tahitien parlé en Polynésie française. Par ailleurs, une quarantaine de langues (arabe littéral et dialectal, berbère, coréen, malgache, indonésien-malaisien, etc.) peuvent également faire l'objet d'un choix au baccalauréat. Les circonstances historiques qui ont fait du parler de l'Île-de-France la langue de l'État sont particulières. En revanche, la distinction entre langues dominantes et langues dominées se retrouve pratiquement partout et reflète très généralement des rapports de force entre groupes humains.

Aux paramètres précédemment mentionnés il convient d'ajouter celui qui concerne les représentations et les attitudes relatives aux langues et aux gens qui les parlent. Dans le Sud-Ouest, certains méridionaux essayent de ne plus rouler les « r » en français pour se démarquer de certaines professions considérées comme peu valorisées (gendarmes, postiers) dans lesquelles on trouve beaucoup de méridionaux. Inversement, d'autres méridionaux, non culpabilisés ou non culpabilisés au même degré, se moquent gaillardement de l'accent « pointu » des Parisiens.

5. « [...] Nous voulons dorénavant que tous les arrests ensemble toutes autres procédures soient de nos Cours souveraines et autres subalternes et inférieures soient de registres, enquestes, contrats, commissions, actes et exploits de justice, ou qui en dépendent, soient prononcés, enregistrés et déli-
vrés aux parties en langage maternel français et non autrement. »

Lorsqu'une langue est reconnue officiellement par les gouvernants d'un pays, elle présente des degrés différents de reconnaissance officielle selon les pays dans lesquels elle fonctionne. Tel est le cas du français. En France, il est la « langue de la République ». En Italie où l'italien est la langue nationale, le français est une langue à statut spécial dans la région du Val d'Aoste, au même titre que l'allemand dans la région du Haut-Adige. Au Luxembourg, le français est avec l'allemand et le luxembourgeois (depuis 1984) l'une des trois langues nationales. Au Sénégal, le français est la langue officielle tandis que le wolof, le sérère, le diola, le mandingue et le soninké ont le statut de langues nationales. En Mauritanie, le français est avec l'anglais une langue d'ouverture, l'arabe a le statut de langue officielle, le hassaniya, le pulaar, le sarakholé et le wolof ont le statut de langues nationales.

3.4. La disparition des langues

Une langue est en voie d'extinction, soit lorsque le nombre de personnes qui la parlent diminue, soit lorsque les occasions de la parler diminuent soit encore lorsque ces deux processus se combinent. Une langue est éteinte lorsque plus personne ne l'utilise, soit que les gens soient morts, soit qu'ils utilisent une autre langue. Une langue éteinte peut parfois laisser des traces plus ou moins parcellaires. Ces traces sont écrites (grammaires, recueils de mots) ou bien orales (enregistrements faits par un chercheur, locuteurs qui se souviennent de quelques bribes).

Une langue peut disparaître lentement ou rapidement. Une langue disparaît rapidement lorsque les personnes qui la parlent sont décimées par une épidémie, par une guerre ou encore par un génocide. Le plus souvent une langue disparaît graduellement. Dans ce cas, elle est remplacée par une autre langue qui la domine pour toutes sortes de raisons ayant trait au prestige, à la rentabilité, ou encore à la contrainte, etc. La situation qui prévaut en France pour l'occitan par exemple se retrouve très souvent ailleurs. Les locuteurs, tout d'abord bilingues, utilisent de moins en moins l'occitan au profit du français. Ils limitent l'usage de l'occitan à certaines situations de communication et ne le transmettent plus à leurs enfants, estimant qu'il ne leur sera d'aucune utilité dans leur vie d'adulte.

On peut observer un certain nombre de changements au niveau d'une langue en voie d'extinction. Ces changements se traduisent plus précisément par un appauvrissement à divers niveaux : 1. prononciation (perte de certains sons) ; 2. grammatical (perte de certaines prépositions, simplification des flexions verbales, etc.) et 3. lexical (perte du vocabulaire et absence de création de vocabulaire nouveau).

Si l'on considère que les langues font partie du patrimoine culturel de l'humanité, il convient de recueillir et de décrire ces langues en voie d'extinction afin de les mettre, pour ainsi dire, « en conserve ». La décision ne peut être que globalement politique car tout cela coûte cher et les fonds nécessaires pour-

raient être employés ailleurs tout aussi utilement (développement des techniques agricoles, lutte contre les maladies, etc.).

4. Les langues évoluent au fil du temps

Lorsque l'on dispose de documents relatifs à une langue telle qu'elle était parlée auparavant (textes et livres anciens parfois assortis de remarques sur la prononciation, archives sonores de la radio et du cinéma), on constate que la prononciation, parfois la construction des phrases, et surtout le vocabulaire ont en partie changé. Les contemporains ne s'expriment plus exactement comme on s'exprimait il y a quelques décennies. L'évolution est d'autant plus importante que les deux états de langue sont éloignés l'un de l'autre dans le temps. Par exemple, sur deux générations, les changements sont nécessairement limités, car, si ils ne l'étaient pas, les enfants, les parents et les grands-parents ne pourraient pas se comprendre. Le vocabulaire évolue plus vite que la manière de construire les phrases et que la prononciation.

Des unités significatives (*gramophone, président du Conseil*) sortent de l'usage. De nouvelles unités significatives entrent dans l'usage : *disquette, souris* (celle avec laquelle on pointe et on clique sur l'écran d'un ordinateur), *Premier ministre*. Lorsque deux unités significatives nomment une même réalité, elles coexistent jusqu'à ce que l'une d'entre elles l'emporte sur l'autre : par exemple *directeur des ressources humaines* tend à remplacer *directeur du personnel*. Ce renouvellement du vocabulaire épouse des changements de toutes sortes (techniques, sociaux, constitutionnels, etc.) qu'il faut bien nommer si l'on a besoin d'en parler. À notre époque le vocabulaire évolue particulièrement vite parce que le monde dans lequel nous vivons évolue particulièrement vite.

La manière d'agencer les unités significatives pour former des phrases est également susceptible d'évoluer. Par exemple, ce n'est qu'au XVII^e siècle que se généralise en français l'ordre sujet-verbe-complément dans les phrases déclaratives.

Les changements affectent également les unités distinctives. Ainsi, le français parlé à Paris ne présente pas le même nombre de voyelles en 1700 et en 1996. Se fondant sur le témoignage de Gile Vaudelin relatif à la « prononciation la plus usitée dans les conversations des gens de qualité qui parlent naturellement bien la Langue Française vers 1700 », André Martinet⁶ dégage avec prudence un système vocalique comprenant 24 voyelles (8 orales brèves et 8 orales longues, 4 nasales brèves et 4 nasales longues) :

6. Martinet André, 1969, « La phonologie du français vers 1700 », *Le Français sans fard*, Paris, PUF, pp. 155-167. Cf. aussi Walter Henriette, 1989, « Prononciation et phonologie du français à la fin du XVII^e siècle d'après le corpus de Gil Vaudelin », dans *La Variation dans la langue en France du XVI^e au XIX^e siècle*, Paris, CNRS, p. 73-86, et Walter Henriette, 1992, « Il y a 200 ans, le témoignage de Gil Vaudelin, phonologue avant la lettre », dans *Mélanges*, offerts à P. Léon, sous la dir. de Philippe Martin, Toronto, éd. Mélodie, p. 529-543.

Les voyelles du français parlé vers 1700

brèves			longues		
orales			nasales		
i	y	u	i:	y:	u:
e	ø	o	e:	ø:	o:
ɛ			e:		
a			a:		
			ẽ	õ	õ
			ã		
			ẽ:	õ:	õ:
			ã:		

Le système vocalique d'alors a évolué vers le système standardisé du français contemporain qui comprend 15 voyelles :

Les voyelles du français contemporain

orales			nasales		
i	y	u			
e	ø	o			
ɛ	œ	ɔ	ẽ	ã	õ
a		ɑ	ã		

Les changements langagiers affectent de façon inégale les diverses couches de la population qui utilisent la langue en question. Affirmer que les langues sont des comportements acquis n'implique pas qu'elles soient des produits figés comme nous le démontre leur évolution. Une langue est un produit qui se transforme ou bien encore une langue est tout à la fois un produit et une activité. Les seules langues qui soient des produits figés sont les langues mortes.

5. Au sein de chaque langue considérée sur une courte période de temps, on observe des variations

5.1. Les domaines de la variation

Pour nous limiter à l'Hexagone et à l'époque présente, les personnes dont le français est la langue maternelle ne l'utilisent pas toutes exactement de la même façon. On observe des différences plus ou moins grandes tant au niveau des unités distinctives (prononciation) qu'au niveau des unités significatives (vocabulaire et grammaire). Pour en être convaincu, il suffit d'être en contact avec des personnes d'origine géographique et sociale diverse.

fac.

Ce **Manuel de linguistique descriptive** est conçu comme un ouvrage d'initiation. Plutôt que de passer en revue les diverses théories linguistiques et leurs terminologies foisonnantes, il adopte ici la **démarche fonctionnaliste**.

Il rend la linguistique concrète et intelligible, en partant de l'observation des langues pour aller vers l'abstraction. Il expose les notions de base permettant de décrire une langue – la prononciation (phonétique et phonologie), la grammaire et le vocabulaire – sans oublier les rapports existant entre les langues et les contextes dans lesquels les énoncés fonctionnent.

L'auteur réussit ainsi à décrire un champ extrêmement vaste d'une manière simple et pratique. Il en a volontairement limité le vocabulaire technique. Il propose à l'étudiant des fiches de travail à la fin de chaque chapitre, ainsi que de nombreux exercices de phonétique.

Ce livre est destiné aux étudiants de premier cycle de lettres (français, langues étrangères et linguistique) en France et dans les universités francophones. Il sera un bon outil de synthèse pour les étudiants des cycles supérieurs ainsi que pour les futurs professeurs de lettres et de langues en formation dans les IUFM.

Jean-Michel Builles a été, jusqu'à sa mort brutale (1997), professeur de linguistique générale et malgache à l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO) à Paris.



Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

